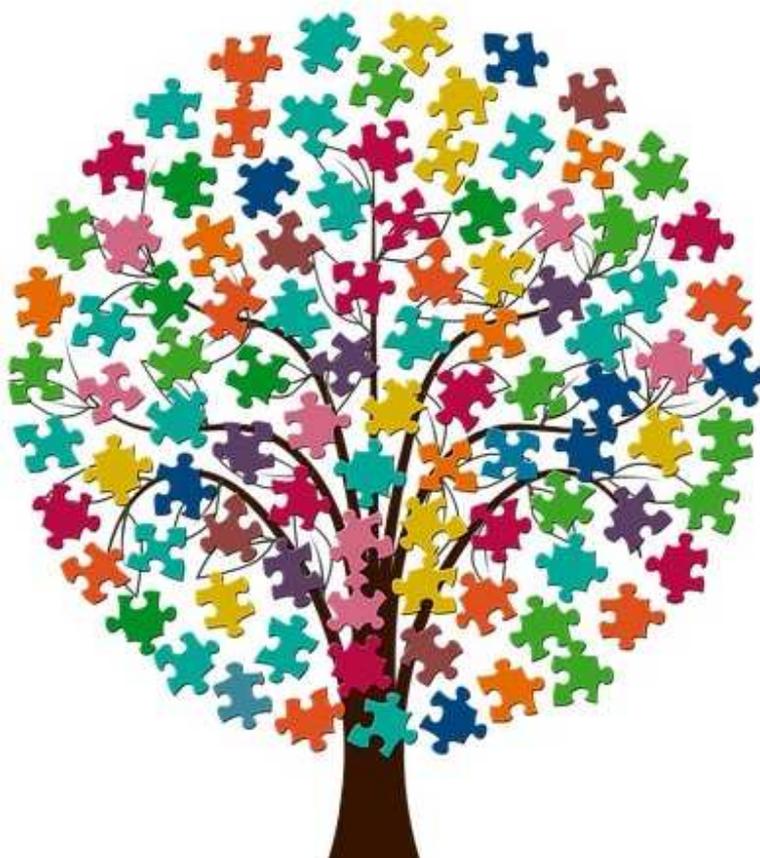


Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Sigles et abréviations utilisés dans ce rapport

AD :	Association départementale (EFA)
AFA :	Agence française de l'adoption
AG :	Assemblée générale
ASE :	Aide sociale à l'enfance
CA :	Conseil d'administration
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CARE :	Coordinamento delle Associazioni familiari Adottive e Affidatarie in Rete
CD :	Conseil départemental
CESSEC :	Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés
CLH :	Convention de La Haye
CNAF :	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP :	Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
CNPE :	Conseil national de la protection de l'enfance
DGESCO :	Direction générale de l'enseignement scolaire
DGCS :	Direction générale de la cohésion sociale
EFA :	Enfance & Familles d'Adoption
ERF :	Enfants en recherche de famille
ICAR :	International conference on adoption research
IGAS :	Inspection générale des affaires sociales
JRD :	Journée des responsables départementaux (EFA)
MAI :	Mission pour l'adoption internationale
MASF :	Mouvement pour l'adoption sans frontière
OAA :	Organisme autorisé pour l'adoption
ONPE :	Observatoire national de la protection de l'enfance
ORCAN :	Organisation régionale de coordination pour l'adoption en Normandie
RGPD :	Règlement général sur la protection des données
SSI :	Service social international
UDAF :	Union départementale des associations familiales
UNAF :	Union nationale des associations familiales

EFA remercie

- tous les contributeurs de ce rapport : membres des associations départementales, de l'équipe fédérale et personnel salarié ;
- tous les bénévoles du mouvement qui, aussi bien dans les associations départementales qu'à la fédération, consacrent du temps pour informer, expliquer, accompagner, représenter les familles ;
- tous les bénévoles qui travaillent dans l'ombre pour des tâches, parfois jugées ingrates, comme la gestion de fichiers, la modération de groupes...
- tous les partenaires qui soutiennent financièrement ou accompagnent le mouvement ;
- enfin tous les adhérents sans lesquels rien ne serait possible.

© Enfance & Familles d'Adoption, 2020

Enfance & Familles d'Adoption

221 rue La Fayette

75010 Paris

Tel : 01 40 05 57 70

secretariat.federation@adoptionefa.org

www.adoptionefa.org

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	p. 2
LES GRANDS AXES D'ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION	p. 4
LES TEMPS FORTS DE LA FÉDÉRATION	p. 6
L'ORGANISATION DES ÉQUIPES FÉDÉRALES	p. 9
1 ORGANISER LA VIE ASSOCIATIVE	
> 1.1. L'assemblée générale	p. 10
> 1.2. Le conseil d'administration et le comité fédéral	p. 10
> 1.3. L'équipe de salariées	p.11
> 1.4. Les commissions de travail	p. 11
> 1.5. Les commissions de travail thématiques	p. 11
> 1.6. Les commissions de travail transversales	p. 18
2 REPRÉSENTER ET INTERVENIR	
> 2.1. Le Conseil national de la protection de l'enfance	p. 21
> 2.2. Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles	p. 21
> 2.3. Les rendez-vous institutionnels	p. 22
> 2.4. Les relations avec les acteurs de l'adoption	p. 22
> 2.5. EFA : une association familiale	p. 23
3 SOUTENIR	
> 3.1. La ligne nationale d'écoute	p. 25
> 3.2. Enfants en recherche de famille	p. 26
4 OBSERVER, ÉTUDIER ET RECHERCHER	
> 4.1. La mission en Roumanie et Moldavie	p. 30
> 4.2. La mission au Guatemala	p. 30
5 INFORMER ET COMMUNIQUER	
> 5.1. La revue <i>Accueil</i>	p. 31
> 5.2. Les publications	p. 32
> 5.3. Communiquer sur le Net	p. 33
> 5.4. Les relations presse	p. 36
6 FORMER	
> 6.1. Les formations professionnelles	p. 37
> 6.2. Les formations à destination des postulants et des familles	p. 37
7 ANIMER LE RÉSEAU	
> 7.1. La communication interne	p. 38
> 7.2. Les journées d'étude et de rencontre	p. 38
> 7.3. Les formations internes	p. 40
> 7.4. Les interventions dans les associations	p. 40
ANNEXES	
> Interventions et réunions institutionnelles	p. 43
> Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales	p. 45
> Interventions dans les médias	p. 46



Le mot de la présidente

Paris, le 4 mars 2020

Le rapport annuel de l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance) sur les pupilles de l'État n'est pas encore publié néanmoins quelques chiffres ont été donnés qui ne sont pas sans nous interpellier. En effet, bien que le nombre des pupilles de l'État augmente de manière significative – très certainement suite au prononcé d'une déclaration judiciaire de délaissement, le nombre d'adoptions baisse, tout comme le nombre d'enfants nés sous le secret. Il faudra attendre de disposer du rapport dans sa globalité pour analyser plus finement ces chiffres. Néanmoins, si le mouvement observé les précédentes années perdure cela implique que la majorité des pupilles adoptés sont des bébés en bonne santé. Et pour les autres ? Fait-on pour eux un bilan d'adoptabilité ou plutôt un bilan de projet de vie ? Si l'adoption répond à leurs besoins, les départements ont-ils la compétence pour accompagner les enfants et les candidats à l'adoption quand de plus en plus de services adoption disparaissent.

Dans les faits, cela se traduit par une augmentation du nombre de pupilles pris en charge par les Conseils de familles sans que soient créés de nouveaux conseils, bien que la loi les y oblige. La prise en charge effective de ces enfants nous interroge car si un Conseil de famille pour 50 enfants est déjà trop important, comment faire lorsqu'un Conseil s'occupe de 70, 80 ou même 90 pupilles ?

Cela montre néanmoins que les CESSEC (commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés), même si elles ne sont toujours pas effectives dans tous les départements, se réunissent et prennent des décisions.

Avec la nomination d'un secrétaire d'État à la protection de l'enfance, la question de l'adoption a été remise une nouvelle fois au cœur des préoccupations du gouvernement. La nomination de deux parlementaires chargées d'une mission adoption a fait naître beaucoup d'espoir, d'autant qu'elles avaient toutes les deux une connaissance des questions liées à la protection de l'enfance. L'écoute que nous avons eue lors de notre audition et la compréhension des différents thèmes abordés (ceux entre autres développés dans le document établi pour les dernières présidentielles) nous ont fait espérer que le rapport qui en découlerait permettrait de pointer des réformes nécessaires comme la préparation des candidats, l'accompagnement avant, pendant et après l'adoption, la reconnaissance des consultations adoption, la mise en place d'un régime dérogatoire possible concernant la scolarité des enfants adoptés, l'obligation d'un bilan d'adoptabilité pour tous les enfants pupilles, l'accompagnement de tous les adoptés qui le souhaitent dans leur recherche d'origine, etc. Notre déception à la lecture du rapport a été inversement proportionnelle à l'espoir que nous avons eu. Même si quelques-unes des préconisations vont dans le bon sens, les jugements de valeurs, les erreurs, voire les contresens, sont indignes d'un rapport parlementaire. Nous l'avons exprimé directement aux intéressées mais également publiquement. Nous restons très inquiets du projet (ou proposition) de loi que Monsieur Taquet a annoncé pour 2020. Nous continuerons à défendre le principe de l'adoption qui est de donner une famille à un enfant qui n'en a pas et non celui de donner un enfant à des adultes, toute légitime que soit leur envie d'être parent.

Nous avons continué le travail entrepris en 2019 concernant l'instruction obligatoire à 3 ans. Les amendements déposés n'ayant pas abouti nous avons essayé d'obtenir un décret (ou à défaut une circulaire) qui s'imposerait aux chefs d'établissement et permettrait de ne pas scolariser immédiatement les enfants après leur arrivée. Nous souhaitons également avoir la possibilité de déroger aux règles relatives à la classe d'âge. Là encore, après avoir annoncé une circulaire, le

ministre est revenu sur cette promesse et a préféré confier à la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) et à la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques. Même si les rencontres relatives à son élaboration auraient dû se mettre en place en 2019, ce n'est que début 2020 que nous avons pu rencontrer la DGCS. Nous avons pu à cette occasion leur présenter les deux petits films tournés sur ce sujet par l'association de parents adoptifs italien CARE, et que nous avons, avec leur autorisation, fait doubler en français. C'est un support qui va être exploité dans les mois et années à venir pour sensibiliser l'Éducation nationale à la spécificité des enfants adoptés.

Le CNPE auquel nous participons activement dans la commission adoption (et dans une moindre mesure dans la commission formation puisque celle-ci a disparu faute d'une personne pour l'animer), a continué à travailler sur les sujets qui nous préoccupent et à rendre des avis. La commission adoption, suite à la saisine par Adrien Taquet sur le fonctionnement des Conseils de famille et les discriminations a rendu un avis très détaillé et argumenté allant bien au-delà de ce qui lui était demandé mais en démontrant la nécessaire réforme pour pouvoir répondre aux besoins des enfants en attente. On ne peut que s'interroger sur le devenir de cet avis comme sur celui de tous ceux rendus par le CNPE, en adoption entre autres, qui restent des vœux pieux sans véritable volonté du gouvernement de les transformer en textes de lois. Il en est de même des moyens qui sont alloués au CNPE et qui sont totalement inexistantes. La secrétaire générale a demandé sa réintégration dans son corps d'origine et la vice-présidente n'a pas été reconduite. Le secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance a en effet décidé de proroger d'un an les mandats des membres du CNPE et d'en assurer lui-même la gouvernance. Une motion de défiance, suite à cette décision, a été votée à l'unanimité par les membres du CNPE réunis en plénière. L'on peut s'interroger sur le devenir de cette instance qui devrait être sollicitée pour chaque projet ou proposition de loi en lien avec la protection de l'enfance, ce qui n'est pas fait, dont les avis sont au mieux ignorés, au pire oubliés, semble-t-il.

Que ce soit au niveau des institutions nationales ou départementales, EFA continue sans relâche à œuvrer pour qu'il y ait un meilleur accompagnement des familles avant, pendant et après l'adoption et un accompagnement systématique des adoptés lorsqu'ils recherchent leurs origines. Cette question est d'autant plus prégnante quand les adoptés découvrent qu'ils ont fait l'objet d'une adoption illicite. Comment les accompagner ? Quel espace de parole leur proposer ? Quelle reconnaissance de leur statut de victime pour eux mais également pour leurs parents adoptifs eux même victimes des trafiquants ? Alors même que l'adoption, qu'elle soit nationale ou internationale, nécessite des compétences de plus en plus pointues de la part des professionnels, nous ne pouvons que constater la disparition des services adoption dans un certain nombre de départements et la perte de compétence qui en découle.

Si l'adoption reste une mesure de protection de l'enfance destinée à donner à des enfants qui n'en ont plus la famille la mieux à même de répondre à ses besoins, dans le respect de ses droits, il devient aujourd'hui de plus en plus urgent qu'une réforme de nos procédures intervienne pour une meilleure prise en charge des familles, en repartant des besoins des enfants et non des envies des adultes.

Nathalie Parent

*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption
Membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
Membre du Conseil national de la protection de l'enfance*

Les grands axes d'Enfance & Familles d'Adoption

66 ans d'existence
Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique
88 associations départementales en métropole et outre-mer
93 départements couverts
1000 bénévoles
5775 familles adhérentes

En soixante-six ans d'action au service de l'enfance délaissée, environ 200 000 enfants, adoptés ici et ailleurs, ont vu leurs parents rejoindre la fédération EFA qui est le plus important mouvement de l'adoption en France.

EFA regroupe des parents adoptifs et leurs enfants, des adoptés majeurs et des postulants à l'adoption.

EFA est un mouvement apolitique, non confessionnel, indépendant des pouvoirs publics comme des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de tout organisme, quel qu'il soit. Association loi 1901, la fédération EFA est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

EFA s'emploie à :

- faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger ;
- défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;
- aider les familles adoptives dans tout ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique...
- informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

EFA, notamment par son service Enfants en Recherche de Famille, cherche, avec les partenaires sociaux, des solutions pour les enfants privés de famille, en particulier pour les enfants dits « à besoins spécifiques ».

EFA relaie la parole de près de 12 000 adultes, faisant partie des 5 775 familles adoptives, adoptés majeurs et candidats à l'adoption adhérents, auprès des pouvoirs publics, des travailleurs sociaux, du corps médical, de la justice, mais aussi de la presse et du grand public. À ce titre, EFA participe à différentes instances départementales telles que le Conseil de famille des pupilles de l'État et, au niveau national, au Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) et au comité de suivi de l'Agence française de l'adoption.

EFA agit pour faire avancer la réflexion en matière d'adoption, par exemple :

- la sécurité du placement en vue de l'adoption, de façon que l'enfant puisse se (re)construire en toute sérénité ;
- le droit pour tout enfant de grandir dans une famille pour tenir compte de son besoin d'être soutenu par des parents pour s'épanouir, même au-delà de sa majorité,

l'obligation de rechercher, dans les meilleurs délais possibles, des solutions pérennes et adaptées pour tous les enfants délaissés et placés ;

- l'éthique qui doit aller de pair, à tout instant, avec les procédures, que ce soit dans la mise en relation, l'apparement ou l'accompagnement.

L'assemblée générale du 3 juin 2018 a voté trois axes stratégiques prioritaires d'EFA pour 2018-2023 :

Axe 1: Adoption

1. L'accueil et l'accompagnement des **candidats à l'adoption** dans leur projet demeurent essentiels.
2. **La famille élargie des candidats à l'adoption** doit être prise en compte dans les activités des AD.
3. L'accompagnement puis le soutien aux familles **adoptantes**.
4. L'intégration des **adoptés** au sein des AD doit être développée.

Axe 2: Enfance délaissée

EFA doit se positionner comme un **mouvement défenseur des droits des enfants délaissés**.

Axe 3: Consolidation du mouvement

1. EFA doit continuer à organiser des **formations et colloques**.
2. Le mouvement doit s'efforcer d'accroître sa visibilité et renforcer sa **communication**.
3. Le mouvement doit intensifier les échanges au sein du **réseau** en favorisant les synergies, le partage de compétences et les complémentarités ainsi que le développement de la complémentarité entre la fédération et les AD.
4. La mise en œuvre d'une politique énergique de recherche de **financement**.

LES TEMPS FORTS DE LA FÉDÉRATION

Janvier

- Nathalie Parent présidente, Sylvine Venetz et Odile Baubin administratrices effectuent une mission en Moldavie et en Roumanie.
- Nathalie Parent présidente, et Brigitte Meaume rencontrent Monsieur Barbet, responsable de la MAI et son équipe pour un point sur l'adoption internationale avec le MASF.

Mars

Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP participe à la séance de travail sur la refonte de la plaquette à destination des femmes souhaitant accoucher sous le secret.

Février

- Brigitte Meaume, administratrice et Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction participent à un groupe de travail à l'initiative de la FFOAA en vue de l'élaboration d'un guide à l'attention des personnes adoptées sur la recherche des origines.
- Publication du communiqué EFA sur le projet de loi pour une école de la confiance.

Avril

- Nathalie Parent présidente et Anne Royal, secrétaire générale rencontrent Monsieur Taquet, secrétaire d'état à la protection de l'enfance et son conseiller, Monsieur Boidin.
- Nathalie Parent, présidente, Odile Baubin administratrice sont auditionnées par Mesdames Limon et Imbert dans le cadre de la mission parlementaire sur l'adoption.
- Marie José Chaury, directrice participe à la rencontre des présidents des mouvements familiaux de l'UNAF dans le cadre de la démarche de développement du mouvement.
- Parution du guide « L'adoption d'enfants porteurs de pathologie ou de handicap ».

Mai

- Journée des représentants départementaux et assemblée générale EFA.
- Marie Hélène Delorme, vice-présidente et Odile Baubin, membre associé, interviennent au séminaire de l'AFA.
- Nathalie Parent, présidente et Anne Marie Dussol, administratrice sont entendues par trois auditeurs de la Cour des comptes dans le cadre d'un contrôle du GIP « AFA » sur l'évolution de l'adoption internationale et sur l'Agence française de l'adoption.

Juin

- Nathalie Parent, présidente est auditionnée par l'IGAS dans le cadre d'un audit de fonctionnement.
- Anne Marie Quantinet, trésorière, participe à l'assemblée générale de l'UNAF.
- Brigitte Meaume administratrice, assiste à la restitution des travaux de la concertation relative à la protection de l'enfance.

Juillet

- Jacques Vaugelade, administrateur, assiste à la réunion organisée par l'hôpital Sainte Anne sur l'étude européenne pour les adolescents adoptés
- Brigitte Meaume administratrice rencontre Monsieur Barbet, responsable de la MAI et son équipe pour un point sur l'adoption internationale avec le MASF.

Aout

Stage de réflexion pré-adoption à Nîmes.

Septembre

- Nathalie Parent, présidente intervient à la 4ème journée de la consultation Adoption Internationale CAREPCI « Du roman familial à la quête des origines ». Brigitte Meaume, administratrice et Anne Royal secrétaire générale y assistent.
- Séminaire de l'équipe Accompagnement à la parentalité adoptive.

STAGE DE RÉFLEXION PRÉ-ADOPTION

Nîmes
24/25 août
2019

▶ **Transformer le « parcours du combattant » en un cheminement dynamique vers l'enfant**

Les associations départementales d'Enfance & Familles d'Adoption organisent à l'intention des candidats à l'adoption des réunions d'information sur l'ensemble du territoire. Cette offre d'échanges et de rencontres est complétée par un stage de réflexion pré-adoption sur un week-end à Nîmes à l'intention des couples ou célibataires qui envisagent d'adopter un enfant en France ou à l'étranger.

▶ Ce stage est ouvert à toute personne s'engageant ou déjà engagée dans une procédure en vue de l'agrément.

Octobre

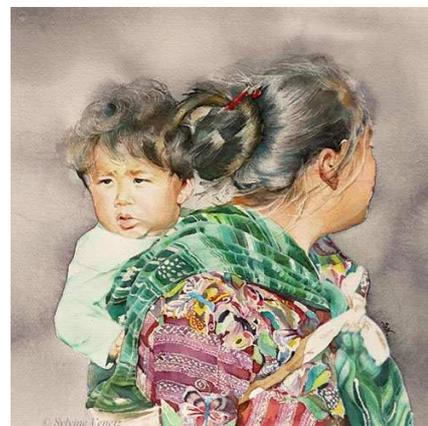
- Nathalie Parent, présidente et Anne Royal secrétaire générale sont auditionnées par le CCNE
- Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé rencontrent Monsieur Barbet, directeur de la MAI et son équipe concernant le choix du pays de la prochaine mission d'EFA.
- Nathalie Parent, présidente, et Marie Hélène Delorme, vice-présidente, rencontrent Madame Perrine Goulet, député de la Nièvre.
- Nathalie Parent présidente, Anne Royal secrétaire générale, Brigitte Meaume et Anne Marie Dussol, administratrices assistent au colloque de la MAI : « Adoption internationale : quelle(s) histoire(s) ? ».
- Premier module de formation à destination des AD : « Enfance délaissée : comprendre la protection de l'enfance ».
- Anne Marie Dussol, administratrice assiste à la rencontre de la Conférence nationale des mouvements familiaux de l'UNAF.

Novembre

- Nathalie Parent, présidente, et membre du CNAOP assiste à la journée des représentants départementaux du CNAOP
- Nathalie Parent, présidente intervient à l'ENM
- Marie Hélène Delorme, vice-présidente, Christine Judek, Anne-Claire Legendre et Jean-Michel Pottier membres du groupe scolarité, Véronique Savoie et Christophe Chesneau membres du groupe origines, Dominique CHILEWSKI présidente d'EFA 75 et Brigitte Meaume administratrice interviennent à la journée des 10 ans de l'AFA.
- Nathalie Parent, présidente, intervient à Rome au colloque organisé par CARE. Claire Lecuir, administratrice y assiste.
- Sylvine Venetz, administratrice et Mathilde Rabut, membre associé assiste à la journée organisée par la FFOAA.
- Premier module de formation pour les AD : « les outils de la parentalité bienveillante pour accompagner les familles par adoption ».

Décembre

- Nathalie Parent présidente, Sylvine Venetz, administratrice et Odile Baubin membre associé effectuent une mission au Guatemala.
- Premier module de la formation à destination des professionnels : Le statut de l'enfant confié – La commission d'évaluation de la situation des enfants confiés (CESSEC)



Organisation des équipes fédérales au 31/12/2019

<p>PERSONNEL SALARIÉ Marie-José Chaury, directrice Miary Aug-Son, secrétaire administrative Béatrice Zanetti, secrétaire comptable Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction <i>Accueil</i> Sandrine Dekens, coordinatrice ERF</p>	<p>BUREAU Nathalie Parent, présidente Marie-Hélène Delorme, vice-présidente Karine Nivelais, vice-présidente Anne-Marie Quantinet, trésorière Jean-François Choulet, trésorier adjoint Anne Royal, secrétaire générale</p>	<p>Autres membres du CA Anne-Marie Dussol Claire Lecuir Brigitte Meaume Marie-Joseph Picavet Jacques Vaugelade Sylvine Venetz</p>	<p>Membres du comité fédéral</p>
LES ÉQUIPES		COMMISSIONS	
THÉMATIQUES		TRANSVERSALES	
<p>ADOPTION NATIONALE ERF enfance délaissée Karine Nivelais, référente Marie Joseph Picavet Odile Baubin, Bertrand Morin, Personnes ressources</p>	<p>Conseil de famille, commission d'agrément Valérie Gosseume, référente Nathalie Parent, Karine Nivelais, Marie Joseph Picavet Bertrand Morin Personnes ressources</p>	<p>REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES CNAOP : Nathalie Parent CNPE : Nathalie Parent, titulaire Odile Baubin, suppléante UNAF : Nathalie Parent</p>	<p>FINANCES (Suivi comptable et budgétaire, dons, mécénat, sponsoring) Anne-Marie Quantinet, référente Jean-François Choulet (Budget) Nathalie Parent, Marie-Hélène Delorme</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ postulants et familles, formation, interventions en AD) Ligne d'écoute Sylvine Venetz, référente Claire Lecuir, Anne-Marie Dussol, Anne Royal, Karine Nivelais, Anne Royal Françoise Toletti, Audyl de Courcelles, Mathilde Rabut Personnes ressources</p>	<p>REVUE ACCUEIL Marie-Hélène Delorme, référente Geneviève Miral, rédactrice en chef Nathalie Parent Personnes ressources</p> <p>Promotion Accueil Anne Royal, Anne-Marie Quantinet, Jacques Vaugelade, Virginie Mainguy</p>	<p>VIE DU MOUVEMENT ET COMMUNICATION INTERNE (Statuts, JRD, suivi AD, de nous à vous) Jacques Vaugelade, référent Anne Royal, Marie-Hélène Delorme, Jean-François Choulet Hélène Kahn, Virginie Mainguy site privé Jacques Vaugelade, référent, Eric Losego, coordinateur, Jean-François Choulet</p>	<p>COMMUNICATION EXTERNE (newsletter, lettre UNAF, brochures...) Geneviève Miral Relations média Nathalie Parent, référente Anne-Marie Dussol Site public Jacques Vaugelade, référent François Vaslin, coordinateur Jean-François Choulet, Nathalie Parent, Geneviève Miral Forum : Personnes ressources Facebook : Claire Lecuir, référente Anne Royal, Nathalie Parent Suivi des recherches : Jacques Vaugelade, référent</p>
<p>ADOPTION INTERNATIONALE (suivi de l'actualité, relations AFA, MAI, MASF, OAA, APPO, interventions en AD) Nathalie Parent, référente Anne-Marie Dussol, Brigitte Meaume Sylvine Venetz Françoise Toletti Personnes ressources</p>	<p>ORIGINES (suivi actualité, interventions en AD, guide réseaux sociaux) Anne Royal, référente Nathalie Parent, Françoise Toletti Personnes ressources</p>	<p>LIREFA Modération : Nathalie Parent, Anne Royal Hélène Kahn (inscriptions)</p>	
<p>SCOLARITÉ (interventions AD, guide et fiches, sensibilisation enseignants) Marie-Hélène Delorme, référente Hélène Kahn Personnes ressources</p>	<p>SANTÉ (COCA) Odile Baubin, référente Personnes ressources</p>	<p>PÔLE JURIDIQUE (Actualité législative et réglementaire, questions des AD) Nathalie Parent, référente Jean-François Goujon-Fischer, Katia Balster</p>	<p>FORMATIONS (internes et externes, mise en œuvre et suivi) Anne-Marie Dussol, référente Karine Nivelais, Anne Royal, Brigitte Meaume, Jean-François Choulet, Odile Baubin</p>

1. ORGANISER LA VIE ASSOCIATIVE

La fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) rassemble, en France métropolitaine et en outre-mer, 88 associations départementales couvrant 94 départements. 5 775 familles adhèrent au mouvement, candidats à l'adoption, adoptants ou adoptés. En 66 ans d'action au service de l'enfance délaissée, EFA reste le plus important mouvement de l'adoption en France.

> 1.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale regroupe l'ensemble des associations départementales, membres d'honneur et personnes morales. Les associations départementales sont représentées par un administrateur mandaté par leur conseil d'administration.

L'assemblée générale statutaire d'EFA s'est tenue le 19 mai à Paris, dans ses locaux. 65 associations départementales étaient présentes ou représentées, soit 83 % des voix ou mandats.

> 1.2. Le conseil d'administration et le comité fédéral

Le conseil d'administration d'EFA est composé de 12 administrateurs, tous bénévoles et élus. Ils ont, pour la plupart, occupé des fonctions en association départementale. Certains assument encore des responsabilités dans les associations. Cette composition du conseil d'administration est valable jusqu'à l'assemblée générale initialement prévue le 17 mai 2020 et reportée au 3 octobre 2020.

Le bureau est composé de six personnes qui ont été élues par le conseil d'administration constitutif du 19 mai 2019. Il se réunit régulièrement avant chaque conseil d'administration.

Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est réuni six fois : 26 janvier, 30 mars, 19 mai, 28-29 et 30 juin (séminaire), 28 septembre et 23 novembre afin d'assurer l'administration générale de l'association.

Le conseil d'administration est assisté de la directrice et de 12 membres associés. Ces membres associés ont souvent eu, ou occupent encore, des fonctions en association départementale.

Les membres associés travaillent étroitement avec le conseil d'administration sur les différents aspects thématiques ou organisationnels (adoption internationale, adoption nationale et enfance délaissée, accompagnement des familles, santé, scolarité, aspects juridiques et administratifs, formation, revue *Accueil*, etc.).

Le **comité fédéral** réunit les administrateurs et les membres associés, ainsi que des personnes invitées ponctuellement. Les invitations aux personnes externes ont pour but de favoriser et renforcer les échanges entre les associations départementales et la fédération, et, éventuellement, de susciter des vocations à rejoindre le comité fédéral. D'autres personnes peuvent être invitées pour apporter leur expertise sur un sujet particulier. Le comité fédéral s'est réuni quatre fois : les 26 janvier, 30 mars, 28 septembre et 23 novembre pour permettre de débattre avant les prises de décisions du conseil d'administration.

> 1.3. L'équipe de salariées

L'équipe de salariées est constituée de cinq personnes (4,5 équivalents temps plein) qui assurent le fonctionnement de la fédération : la direction, le secrétariat, le suivi administratif, la gestion des formations, la comptabilité, le secrétariat de rédaction de la revue *Accueil*, et la coordination du service ERF.

12 membres élus
12 membres associés
6 réunions du conseil d'administration
5 salariées
7 commissions thématiques et 5 commissions transversales
Un travail des bénévoles équivalant à plus de six emplois à plein temps.

> 1.4. Les commissions de travail

Afin d'assurer une meilleure gestion de l'association, sept commissions de travail thématiques (accompagnement à la parentalité, adoption nationale, origines, adoption internationale, santé, scolarité, revue *Accueil*) et cinq commissions transversales (vie du mouvement, finances, pôle juridique, formations, communication externe) sont opérationnelles. Chacune d'entre elles comprend un ou plusieurs administrateurs, des membres associés et des personnes ressources. Plus de 40 personnes ressources apportent leur collaboration à EFA ; elles ont été choisies en raison de leur expertise dans le domaine considéré et de leur volonté de participer aux travaux de la fédération ; elles peuvent être issues des associations départementales ou bien ne pas faire partie d'EFA.

Le travail des bénévoles (élus et membres associés) est estimé à plus de six emplois à plein-temps.

> 1.5. Les commissions de travail thématiques

>> 1.5.1. La commission Accompagnement à la parentalité adoptive

Une équipe de 13 personnes
Ligne nationale d'écoute
Formations internes et externes
Animation d'un réseau de référents
Ateliers parentalité

Dans le contexte actuel de l'adoption, l'accompagnement des familles adoptives et des candidats à l'adoption n'est plus une option, c'est une nécessité : effondrement du nombre d'adoptions internationales, délais d'attente augmentés, évolution du profil des enfants adoptables vers des besoins spécifiques en lien avec des capacités parentales particulières, recherches d'origines personnelles bouleversées par la découverte de procédures illicites voire mafieuses. Tout au long de l'année, et souvent dans des situations d'urgence, l'équipe « Accompagnement à la parentalité adoptive » est sollicitée et doit faire preuve de disponibilité et de compétence pour répondre le mieux possible aux besoins des familles mais aussi des associations départementales qui les accompagnent au plus près.

L'équipe « Accompagnement à la parentalité adoptive » (dite équipe RAP, Référents à la Parentalité) est composée de treize personnes, dont cinq membres élus du CA fédéral et trois membres du comité fédéral. Neuf sont membres de l'équipe « Ligne d'écoute nationale EFA ».

L'équipe s'est réunie trois fois pendant l'année 2019 : les 25 janvier, 24 mars et du 6 au 8 septembre en séminaire. Elle a également échangé environ 1 500 mails. Avec le séminaire de Dinard, l'année a été marquée par un temps fort de transmission et de confiance pour une équipe « RAP » qui s'ouvre à de nouveaux membres.

La Ligne d'écoute nationale, dotée d'une logistique améliorée, particulièrement mobilisable lorsque surviennent des événements internationaux qui impactent l'adoption (cataclysmes, pandémies, révélation d'adoptions illicites, etc.), aurait besoin de se renforcer pour prévoir l'avenir.

La dynamique de formation permanente (interne et externe) de notre équipe se diversifie pour mieux accompagner et préparer familles et postulants.

>>> La dynamique de formation des membres de l'équipe

L'action de partenariat avec l'Atelier des Parents (ADP) s'est poursuivie avec pour but de former des animateurs ADP aux spécificités de la parentalité adoptive et de former les membres de l'équipe RAP aux outils de la parentalité bienveillante pour accompagner les familles par adoption de l'Atelier des Parents.

En 2019, ce partenariat s'est concrétisé par plusieurs actions :

- rédaction de fiches thématiques qui seront incluses dans les livrets participants ADP aux formations « Adoption ».
- deux réunions en visioconférence afin de préparer la journée EFA du 24/11 et organiser la formation des animatrices ADP aux spécificités de la parentalité adoptive. Les deux jours de formation effectivement proposés n'ont pas été mis en œuvre en 2019 en raison du faible nombre d'inscriptions. L'alternative proposée, une vidéoconférence avec les référentes régionales de l'ADP pour présenter les spécificités de la parentalité adoptive et envisager comment mobiliser les animatrices, a eu lieu en janvier 2020.
- Une journée de formation « Les outils de la parentalité bienveillante pour accompagner les familles par adoption » animée par l'Atelier des parents le 24 novembre à Paris ouverte aux associations départementales et à laquelle 6 membres de l'équipe ont participé.

Parallèlement, les membres de l'équipe souhaitent fréquemment suivre des formations complémentaires à titre personnel ou dans le cadre de leur formation professionnelle, en rapport avec l'accompagnement des familles :

- « Communication non violente dans l'éducation » 4 jours, 1 participante.
- Formation personnelle « Atelier des parents », 1 participante.
- « Harcèlement et souffrances à l'école, traitement systémique des souffrances scolaires » (2 jours de formation assurée par le réseau Orphée), 1 participante, prise en charge fédérale.
- « Jalousie, conflits, rivalités... » 4 jours, 1 participante.
- formation CESSEC par EFA, 1 participante.
- Un membre de l'équipe a initié aux spécificités de la parentalité adoptive deux personnes qui participaient, comme elle, à la formation à la méthode ESPERE et qui ont ainsi pu prendre le relais pour des ateliers dans le département 64.

>>> Les formations réalisées à destination d'un public externe (professionnels et OAA)

« Accompagner l'attente par l'animation d'ateliers collectifs » à Paris, par deux membres de l'équipe.

>>> L'implication de l'équipe auprès des Associations départementales (AD)

- La journée de l'accompagnement

Ex. Journée des Référents Accompagnement à la Parentalité, la journée de l'accompagnement est LE moment important de rencontre annuelle des accompagnants départementaux, riche d'apports théoriques, de mises en situation, d'échanges et de convivialité. Voir 7.2.3.

- Formations internes

En 2019, cinq formations internes impliquant des membres de l'équipe « Accompagnement » ont été annulées faute d'inscriptions suffisantes. Seule une participation à la réunion des formateurs du module « Bienvenue à EFA » a été maintenue (2 participantes).

- Conférences et ateliers dans les associations départementales

À l'inverse des formations internes, les demandes de conférences sont de plus en plus nombreuses. Il est répondu généralement favorablement aux associations départementales, mais les demandes « dans l'urgence » ne permettent pas toujours aux conférencières de se libérer aux dates souhaitées.

Six conférences ont été réalisées (« Ciel ! Mes enfants adoptent ! » 3 fois, « Comment répondre aux questions des enfants ? », « Parentalité positive et relation de confiance », « Adoption et regard social »).

Parfois couplés avec une conférence, les ateliers sont également très demandés. Ils sont en général limités à 12 participants par atelier.

>>> L'implication de l'équipe aux activités de la Fédération

Parce que certains d'entre eux sont élus au conseil d'administration ou font partie du comité fédéral, les membres de l'équipe « Accompagnement à la parentalité adoptive » sont toujours très présents et actifs dans la vie de la fédération :

- Rédaction d'articles pour la revue *Accueil* : pour le N° 191 « Le regard social » et article pour le N° 192 « Les limites dans l'adoption ».
- Participation à la Journée des Représentants Départementaux (JRD) le 18 mai 2019 : Animation d'un atelier autour du thème « Familles en difficulté : comment mettre en place une aide adaptée ? », avec pour finalité de faire prendre conscience de la nécessité de se former pour mieux accompagner les situations de crise. Cette animation a mobilisé 4 animatrices de l'équipe.

Nombreux échanges par mails par le biais d'une liste interne pour :

- Les échanges d'informations diverses sur le thème de l'accompagnement des familles adoptives : annonces de formations, articles de presse, médias divers, lectures, témoignages...
- Une aide à la réponse de situations complexes (Ligne d'écoute nationale, Facebook, courriers reçus à la Fédération, questions particulières sur LIREFA...). Exemple en 2019 : révélation des trafics d'enfants au Sri Lanka.

>> 1.5.2. La commission Adoption nationale

Une équipe de 9 personnes
Formation et accompagnement des représentants au
Conseil de famille des pupilles de l'État et à la commission d'agrément
Animation du réseau autour de l'adoption nationale
Une journée de sensibilisation sur le fonctionnement de la protection de l'enfance

La commission adoption nationale regroupe 9 personnes dont 3 administrateurs fédéraux. L'équipe s'est concertée une fois par téléphone en septembre.

La commission est sous divisée en deux groupes, l'un qui gère les formations et l'accompagnement des représentants au Conseil de famille des pupilles de l'État et à la commission d'agrément ; l'autre qui anime le réseau des administrateurs autour de l'adoption nationale mais surtout avec l'objectif de développer l'axe stratégique de défense des droits des enfants délaissés.

Le point fort de cette année a été la journée du 12 octobre 2019 qui a permis de réunir 31 administrateurs d'AD afin de les sensibiliser au fonctionnement de la Protection de l'enfance et d'envisager ensemble comment et pourquoi nous pouvons intervenir. La conclusion de cette journée fut positive et une formation sur ce thème sera à nouveau proposée en 2020.

Neuf fiches sur les statuts juridiques des enfants ont été publiées sur le site privé.

Le questionnaire aux AD sur le fonctionnement de leur département a été renouvelé. Une diversité d'informations intéressantes sont recensées et permettent d'avoir une vision nationale du fonctionnement de la protection de l'enfance en matière d'adoption et un peu en matière de délaissement. Cette interrogation annuelle devrait être poursuivie.

Enfin un courrier a été envoyé au secrétaire d'État à la Protection de l'enfance pour lui rappeler les obligations de l'État concernant les enfants pupilles de l'État et les diversités de mise en action suivant les territoires.

>> 1.5.3. La commission Origines

Une équipe d'adoptés et d'adoptants de 6 personnes
Des conférences dans les associations départementales
Des réponses à de nombreuses demandes sur la recherche d'origines

La commission Origines compte des parents adoptifs et des adoptés, issus des associations départementales.

Deux membres du groupe se sont déplacés dans 4 associations départementales pour présenter la conférence « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux. » Ces conférences sont adaptables en fonction de la demande et permettent d'accompagner la diffusion du Guide sur les origines et les réseaux sociaux. Ces conférences sont souvent l'occasion d'échanger avec des adoptés en questionnement par rapport à leur recherche d'origines et d'insister sur la nécessité de se faire accompagner dans cette démarche. Les intervenants regrettent cependant le peu de présence des postulants à l'adoption dans ces conférences alors que la recherche d'origine devrait faire partie de leurs questionnements.

Chaque audition institutionnelle (rencontre avec M. Taquet, secrétaire d'État en charge de la

Protection de l'enfance, rencontre avec Mesdames Limon et Imbert) est l'occasion de présenter les [arguments d'EFA pour une évolution de l'accouchement sous le secret](#). Le projet de loi sur la bioéthique fait l'objet d'une attention particulière de la part des membres du groupe Origine.

À l'occasion de la journée organisée par l'AFA pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le 16 novembre, deux membres ont animé deux ateliers « Recherche d'origines et internet » totalisant 70 participants.

Le groupe répond aux [demandes autour des origines](#) émanant principalement d'adoptés qui lui sont transmises par divers canaux (Facebook, secrétariat fédéral ou associations départementales). Parmi ces demandes, certaines émanaient d'adoptés du Sri Lanka qui venaient de découvrir les pratiques illicites d'adoption dans les années 80 dénoncées par un reportage télévisé. Les réponses ont été élaborées en lien avec l'équipe Accompagnement.

Enfin, l'équipe a fait des propositions sur le projet de [flyer à destination des personnes en recherche de leurs origines](#). Ce flyer, réalisé par les principaux acteurs de l'adoption, institutionnels ou associatifs, est accessible sur leurs sites.

>> 1.5.4. La commission Adoption internationale

Veille sur l'adoption à l'international
Rencontres avec des autorités et des associations étrangères

L'équipe Adoption internationale a poursuivi sa veille des politiques des pays d'accueil ainsi que celle des pays d'origine et des organismes internationaux. Des échanges ont eu lieu avec différents interlocuteurs français ou étrangers, institutionnels, privés ou associatifs (voir annexe 1).

Une attention particulière est portée sur certains pays soit du fait des conditions actuelles d'adoption soit du fait d'adoptions ayant eu lieu dans le passé et pour lesquels des événements surgissent aujourd'hui tel le Sri Lanka. Dans ces hypothèses, [EFA travaille de concert avec les autres acteurs de l'adoption internationale tant institutionnels qu'associatifs](#).

EFA est intervenu lors du colloque de l'AFA.

L'équipe Adoption internationale tente d'apporter aux associations départementales des informations actualisées et répond aux sollicitations des familles en lien avec l'équipe juridique le plus souvent. Elle est également en contact direct avec des candidats à l'adoption pour des questions généralement délicates.

L'équipe dispose d'une liste interne afin de faciliter les échanges.

>> 1.5.5. La commission Scolarité

Une équipe de 11 personnes
Des fiches thématiques pour les associations départementales
Des conférences-débats auprès des associations départementales
Des rencontres avec les Autorités (Ministère de l'Éducation nationale)

La commission scolarité est composée de onze membres qui sont riches de formations et d'expériences différentes dans l'enseignement : professions liées à l'éducation et la santé et dans les associations de parents d'élèves. L'équipe enrichit ses réflexions grâce aux interventions ponctuelles de l'équipe Santé sur les problématiques des troubles de l'apprentissage et du handicap. La commission s'est réunie quatre fois. Elle s'est défini deux priorités pour 2019.

La première priorité est de développer [l'information aux associations départementales](#) et de leurs adhérents afin de répondre à leurs questions et de les aider à mieux accompagner les familles pendant la scolarité de leurs enfants. L'équipe scolarité a rédigé [dix fiches thématiques](#) sur les principales questions posées par les parents autour de la scolarité qui ont été mises à disposition des associations départementales en mai 2019. Ces fiches ont pour objectif de donner des informations, des pistes de réflexion et des témoignages pour aider les parents adoptants lors de l'entrée à l'école et au cours de la scolarité de leurs enfants.

De plus, à la demande des associations, deux membres de l'équipe ont animé [quatre conférences-débats sur la scolarité des enfants adoptés](#). Enfin, les membres du groupe sont régulièrement sollicités par mail pour des questions autour de problématiques scolaires individuelles. Ces questions font l'objet de réponses personnalisées.

Douze associations départementales ont nommé [un référent scolarité](#) qui est le lien privilégié entre l'association et l'équipe scolarité.

La deuxième priorité est une meilleure [prise en compte par l'Éducation nationale des besoins et de l'histoire des enfants adoptés](#) lors de leur 1^{ère} entrée à l'école et tout au long de leur scolarité :

- Démarche auprès des sénateurs qui ont permis le dépôt de deux amendements en mai 2019 dans le cadre du projet de loi pour l'école de la confiance ; ces deux amendements ont été rejetés.
- Démarche auprès du Ministre de l'Éducation nationale M. Blanquer, et du Secrétaire d'État à la protection de l'enfance M. Taquet, afin qu'un décret soit mis en place pour la rentrée scolaire de septembre 2019 ; le décret a été refusé par M. Blanquer. [M. Taquet a proposé la rédaction en 2020 d'un guide sur la scolarité des enfants adoptés à destination des enseignants.](#)

Par ailleurs, lors du rassemblement des familles par l'Agence Française de l'Adoption (novembre 2019), deux ateliers scolarité avec plus de 120 participants ont été animés par quatre personnes de l'équipe scolarité d'EFA.

Le guide EFA à l'intention des enseignants, les revues *Accueil* dont celle de juin 2016 sur la scolarité des enfants adoptés et la synthèse de l'étude 2015 sur le devenir des enfants adoptés ayant grandi dans une famille adoptive sont trois outils très utiles pour les familles et les professionnels de l'enseignement.

>> 1.5.6. La commission Santé

Une équipe de 8 personnes
Un guide sur l'adoption des enfants porteurs de maladie ou de handicap
Une rubrique santé dans la revue Accueil

Guide enfants à besoins spécifiques : réalisé à partir d'un recueil de témoignages réalisé en 2017 par un collectif associant deux OAA (Kashi Bunda et Médecins du monde) et trois responsables de services Adoption (CD 13, CD 80 et CD 93). Kashi Bunda n'ayant pas obtenu de subvention pour le maquettage, le choix de l'équipe a été de se limiter dans un premier temps à un premier guide sur les enfants porteurs de maladie ou de handicap. Imprimé en début d'année, il a pu être largement diffusé gratuitement grâce à la subvention accordée par la MAI à EFA (voir 5.2.1). Une nouvelle demande a été faite pour la réalisation d'un second guide sur les enfants grands et en fratrie en 2019. Le refus de ce soutien financier n'a pas permis d'avancer et sera renouvelé en 2020.

Malgré l'absence de rencontre physique, le groupe santé poursuit son appui aux autres groupes dans son domaine de compétence. Il participe à la **rédaction de la rubrique Santé dans la revue Accueil**. Il est en mesure de répondre aux demandes des AD tant pour des conférences sur un thème de santé, que pour des sollicitations personnelles, et relaye les informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des adhérents sur les différents médias de communication de la fédération.

>> 1.5.7. La commission de la revue Accueil

4 bénévoles
1 salariée
1 graphiste
Une réflexion de fond collective

Publiée par EFA depuis 1969, la revue trimestrielle *Accueil* demande un suivi important et mobilise toute l'année une équipe qui lui est dédiée sous la responsabilité de la directrice de publication et de la rédactrice en chef. Le **comité de rédaction** est composé de quatre bénévoles, issus de l'équipe fédérale et des associations départementales, et d'une secrétaire de rédaction salariée. Cette équipe est complétée d'un professionnel bénévole qui crée les couvertures d'*Accueil* et certains visuels.

Le conseil d'administration choisit chaque année quatre thématiques parmi celles qui lui sont proposées par le comité de rédaction.

Pour permettre un travail de fond collectif (réflexion générale, recherche d'auteurs, élaboration d'appel à témoignages, recherche d'illustrations...), chaque dossier trimestriel est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Ponctuellement, en fonction des thématiques, **des professionnels**, membres d'EFA ou extérieurs au mouvement, sont sollicités pour leur **expertise et leurs compétences**. Les thèmes sont illustrés de **nombreux témoignages de familles et d'adoptés**.

Le **comité de rédaction** se retrouve 4 ou 5 fois par an pour poser les bases de la réflexion de chaque numéro, proposer des auteurs éventuels et organiser le suivi. Les échanges se font également via une liste de discussion dédiée et par conférences téléphoniques.

Les abonnements au tarif « adhérent » ne sont pas à la hauteur des espérances malgré des relances régulières pour inciter les associations départementales à faire la promotion de la revue. De même, la possibilité d'abonnements parrainés pour faire connaître la revue auprès de la famille élargie n'a pas rencontré de succès. Les ventes au numéro par l'intermédiaire de la boutique en ligne accessible via le site public EFA sont par contre en constante augmentation (613 exemplaires de la revue ont ainsi été vendus) et il est maintenant systématiquement proposé de s'abonner (114 abonnements en ligne).

> 1.6. Les commissions de travail transversales

>> 1.6.1. La commission Vie du mouvement

Une commission au cœur du mouvement formée de 8 personnes
À l'écoute des associations départementales
Accueil, suivi et formation des responsables

La commission « Vie du mouvement » est constituée de 8 membres : 5 administrateurs, 2 membres associés et la directrice. Elle constitue l'interface entre la fédération et les associations départementales. Elle répond aux nombreuses questions des associations qui la sollicitent sur le plan technique, organisationnel ou de gouvernance.

La commission anime le réseau. Un accueil téléphonique des nouveaux responsables départementaux permet de les familiariser avec ce que la fédération attend des AD et ce que les AD peuvent attendre de la fédération. Elle organise chaque année la journée des responsables départementaux (JRD) et l'assemblée générale. Elle assure l'actualisation du site privé et des fichiers des membres du mouvement dont celui de la liste interne Lirefa. Elle actualise et anime également la formation des présidents nouvellement élus, et, en collaboration avec la trésorière, celle des secrétaires et trésoriers nouvellement élus.

La commission s'appuie sur deux outils lui permettant d'assurer un suivi des associations tant sur le plan des ressources humaines (base de données des coordonnées de plus de 1 000 responsables départementaux), que sur celui des activités (observatoire donnant une vision globale de chaque association : évolution des adhésions, participation aux rencontres nationales, aux formations et aux échanges fédération-associations, difficultés rencontrées). Cela requiert un important travail de mise à jour hebdomadaire.

En 2019, une équipe au sein de la commission a continué le travail initié en 2018 de mise en conformité du mouvement avec le RGPD en lien avec les prestataires informatiques de la fédération et le bénévole chargé de la gestion du site public.

>> 1.6.2. La commission Finances

Une équipe de 6 personnes
Gestion quotidienne
Analyse des comptes
Rationalisation des procédures
Élaboration du budget
Bilan financier annuel

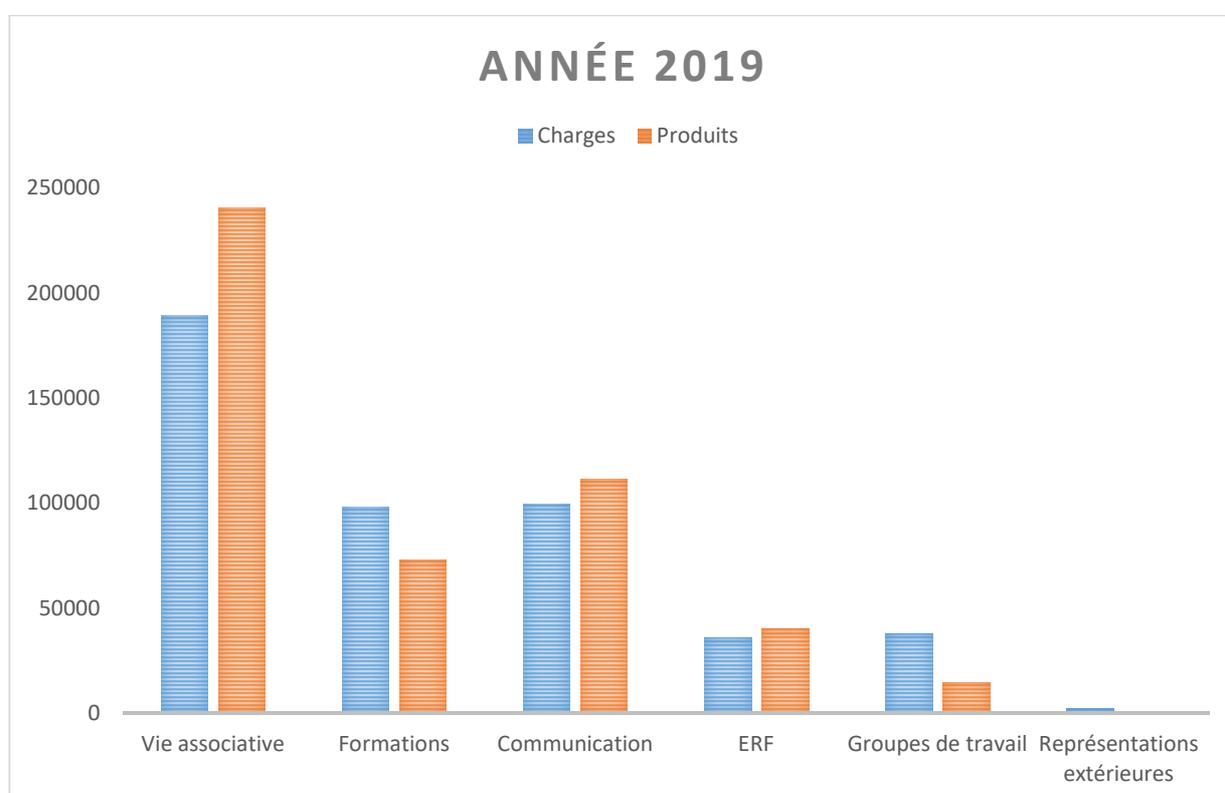
La commission finances est constituée de six membres (quatre administrateurs et deux salariées). Les échanges concernant la gestion courante de l'association se font

essentiellement par mail. Trois réunions annuelles permettent de faire des points de suivi budgétaire et de travailler sur les dossiers en cours (financiers, comptables et administratifs).

Ses principales actions récurrentes sont :

- la gestion quotidienne des autorisations, règlements, encaissements, suivi des placements et de la trésorerie ;
- l'analyse des comptes, le suivi et la projection budgétaire. Dans ce cadre, une projection budgétaire annuelle est réalisée sur la base d'une situation comptable arrêtée à fin août, afin, si nécessaire, de pouvoir prendre des dispositions particulières au cours du 4^e trimestre ;
- la gestion rationalisée des procédures par le biais du prélèvement automatique à destination des associations départementales pour la cotisation fédérale ainsi que pour toutes les factures émises.

Pour 2019, pour un bénéfice de 16 182 €, les 463 675 € de charges et les 479 857 € de produits se répartissent comme suit :



>> 1.6.3. La commission Formations

Une équipe de 7 personnes
Orientation des contenus de formation
Soutien aux associations départementales

La commission Formations composée de six administrateurs et de la directrice, a pour mission de définir la politique de formation de la fédération dans toutes ses composantes : formations à destination des administrateurs et bénévoles du mouvement, formations à destination des professionnels et formations à destination des familles et des postulants à l'adoption. Elle s'est réunie physiquement deux fois et a travaillé régulièrement par mail tout au long de l'année.

Elle recense les besoins, définit les contenus des modules de formation (internes et externes) et fixe leur programmation, en accord avec les formateurs. Ses propositions sont soumises au CA pour validation (voir 6).

Par ailleurs, elle étudie les demandes de sessions reçues de la part d'institutionnels ou d'OAA et répond aux appels d'offre déposés par les institutionnels.

Le soutien et la valorisation au niveau national d'actions de formation et sensibilisation, structurantes et de qualité, conduites dans les départements contribuent ainsi à renforcer la crédibilité et la visibilité du mouvement tout entier en matière d'accompagnement à la parentalité, vocation première d'EFA.

>> 1.6.4. Le pôle juridique

5 personnes pour répondre aux questions juridiques
Le droit de l'adoption dans toute sa complexité
Des réponses individuelles

L'équipe juridique est une structure informelle composée de membres bénévoles de la fédération. Ces bénévoles répondent individuellement ou collectivement, aux nombreuses interrogations portant sur le droit de l'adoption : aspects administratifs (agrément, statut des pupilles de l'État...), civils (adoption plénière et simple, nom, prénom, état civil, nationalité, adoptions intrafamiliales, phase judiciaire du processus...), internationaux (OAA, reconnaissance des adoptions prononcées à l'étranger, exequatur, conversion des adoptions simples en plénières), sociaux (conгés, allocations, retraite...). Cette équipe ne constitue cependant pas un « service juridique », responsable des informations et conseils qu'il propose.

Les nombreuses sollicitations émanent des associations départementales ou de particuliers qui s'adressent directement à la fédération, elles appellent des réponses adaptées aux éléments factuels présentés, dans le respect de la vie privée des demandeurs.

>> 1.6.5. La commission Communication externe

Consciente de l'importance de l'image donnée par le mouvement et de la nécessité de répondre toujours mieux à ses interlocuteurs, la fédération travaille à l'amélioration de sa politique de communication et au renforcement de ses outils en direction des familles et de ses partenaires : développement d'une identité graphique cohérente ; actualisation des documents en direction des familles et des institutionnels ; mise à jour très régulière du site public ; animation d'une page Facebook ; publication d'une newsletter bimestrielle ; articulation systématique entre les différents outils, multiplication des liens entre le site public, la page Facebook et les publications (newsletter, *Accueil*) ; choix avisé des interventions dans la presse comme dans les colloques, congrès...

Plusieurs équipes sont en charge de ces différentes missions (voir 5.3. et 5.4.).

2. REPRÉSENTER ET INTERVENIR

> 2.1. Le conseil national de la protection de l'enfance

Créé en 2016, le Conseil national de la protection de l'enfance est une énorme machine qui n'a jamais véritablement disposé des moyens nécessaires à un bon fonctionnement. Néanmoins, il s'est réuni deux fois en plénière et a pu rendre de nombreux avis y compris contre des projets d'arrêtés gouvernementaux qui ont, malgré ces avis négatifs, été pris.

EFA est membre de la commission adoption qui s'est réunie 5 fois. En effet, Adrien Taquet, secrétaire d'État à la protection de l'enfance l'a saisi d'une demande d'avis sur deux questions : le cadre et les pratiques en matière de préparation et d'accompagnement des candidats à l'adoption et les éléments qui doivent guider le tuteur et les Conseils de familles dans le processus d'appareillement d'un pupille de l'État. La commission, dans un avis très détaillé, est allée au-delà de ces deux thématiques en repartant systématiquement des besoins de l'enfant. Cet avis a été voté quasi à l'unanimité lors de la séance plénière où il a été présenté.

La commission formation ne s'est réunie qu'une fois. Son animatrice ayant changé de fonction, la commission n'a pas pu terminer le travail entamé, entre autres, sur l'intérêt des formations interprofessionnelles et interinstitutionnelles.

Le mandat des membres du CNPE venait à échéance le 30 novembre. Néanmoins, Monsieur Taquet a souhaité le proroger d'un an dans l'attente de la mise en place d'une « coordination nationale de la protection de l'enfance ». Sa vice-présidente n'a par contre pas été reconduite et le secrétaire d'État a annoncé prendre directement l'animation du CNPE. Une motion de défiance a été votée par le CNPE qui craint de perdre son indépendance et sa liberté de parole.

> 2.2. Le conseil national pour l'accès aux origines personnelles



EFA a participé à toutes les réunions plénières mais également aux deux groupes de travail. Le premier groupe a continué le travail entrepris sur la plaquette remise aux femmes souhaitant accoucher sous le secret. La nouvelle version a été éditée et mise en ligne sur le site du CNAOP. Dans la pratique elle sert principalement aux professionnels. Une seconde plaquette beaucoup plus simple et moins juridique a également été imprimée et mise en ligne. Elle sera traduite dans plusieurs langues, le projet de créer une mini bande dessinée ou un film d'animation explicatif ne pouvant se faire à ce jour.

Un autre groupe de travail a été mis en place pour travailler sur les statistiques du rapport d'activité du CNAOP afin de les simplifier et de les rendre cohérentes entre elles. C'est cette nouvelle présentation qui est désormais retenue depuis le rapport d'activité de 2018.

Une séance plénière exceptionnelle s'est tenue en juin suite à la saisine par le gouvernement d'un projet d'article intégré dans la loi bioéthique sur la transmission d'information entre la personne née sous le secret et son ou ses parents de naissance et inversement lors de la découverte d'une maladie génétique.

EFA a également participé à la journée des correspondants ce qui permet de se rendre compte des pratiques sur le terrain mais également des interprétations de la loi de 2002 différentes selon les départements. Cela a été l'occasion pour EFA de poser deux questions de fonds.

> 2.3. Les rendez-vous institutionnels

En avril, EFA a été reçu par le nouveau secrétaire d'État à la protection de l'enfance, Monsieur Taquet et son conseiller, Monsieur Boidin. Nous avons pu lui faire part de nos revendications concernant les évolutions de l'adoption. Suite à cette rencontre, nous avons été auditionnés dès le 24 avril par les deux parlementaires, Mesdames Imbert et Limon, auxquelles le gouvernement a confié une mission sur l'adoption. Le rapport a été publié à l'automne. EFA l'a contesté directement auprès des deux parlementaires mais également en réagissant sur son site public et en cosignant avec l'UNAF et l'ADEPAPE une tribune publiée dans La Croix.

En octobre, EFA a été auditionné par le Conseil consultatif national d'éthique, plus particulièrement sur le fonctionnement des Conseils de famille et les discriminations.

EFA a également été auditionné par la Cour des comptes concernant l'AFA et par l'IGAS concernant un audit de fonctionnement du CNAOP. Cet audit a été demandé par le CNAOP lui-même.

EFA a également rencontré la députée de la Nièvre, Madame Perrine Goulet qui s'intéresse aux questions liées à la protection de l'enfance et par conséquent à l'adoption.

> 2.4. Les relations avec les acteurs de l'adoption

>> 2.4.1. La mission de l'adoption internationale



Mission de l'adoption internationale

Plusieurs rendez-vous avec la MAI ont eu lieu au cours de cet exercice pour faire des points réguliers sur la situation de l'adoption internationale en présence du MASF.

Une réunion a eu lieu pour faire part à la MAI de notre retour sur la mission que nous avons effectuée en Moldavie et en Roumanie au titre de la subvention 2018. Nous avons pu indiquer qu'il ne nous semblait pas pertinent que la France demande son habilitation en Moldavie. Par contre, si la Roumanie devait rouvrir l'adoption internationale, les conditions pour des adoptions éthiques nous semblaient réunies. Nous avons également abordé l'accompagnement des adoptés d'origine roumaine dans leur recherche d'origine.

Une réunion a également eu pour thème la mission effectuée au titre de 2019 et le Guatemala a été retenu (voir la section Adoption internationale).

En octobre, EFA a participé au colloque annuel de la MAI sur le thème « L'adoption internationale : quelle(s) histoire(s) ».

>> 2.4.2. L'Agence française de l'adoption



EFA a rencontré à plusieurs reprises l'AFA, entre autres concernant le retour de la mission Moldavie/Roumanie. EFA a également été invité à intervenir au séminaire de l'AFA.

EFA a participé à toutes les réunions préparatoires à la journée organisée par l'agence pour fêter ses 10 ans. Ce jour-là EFA a animé des ateliers sur la scolarité et les origines et tenu un stand pour présenter qui est EFA.

Par ailleurs, en de multiples occasions, EFA a pu échanger avec la direction de l'AFA que ce soit lors des séances de la commission adoption ou plénière du CNPE, des colloques ou des rencontres institutionnelles.

>> 2.4.3. Les autres acteurs de l'adoption

Tout au long de l'année, EFA est intervenu lors de différentes manifestations extérieures, à la demande de leurs organisateurs, et a ainsi pu faire connaître sa vision de l'adoption. Entre autres EFA est intervenu lors du colloque organisé par le Docteur Pérouse de Montclos à l'hôpital Saint Anne « Du roman familial à la quête des origines » et dans celui organisé par CARE à Rome. EFA a répondu aux invitations de nos partenaires à assister aux colloques qu'ils organisaient.

EFA a également participé aux réunions organisées pour présenter la candidature de la France pour ICAR8 en 2022. Ces réunions regroupaient les associations d'adoptants, d'adoptés, les institutions et le milieu médical.

> 2.5. EFA : une association familiale

>> 2.5.1. Les relations avec l'UNAF



Plusieurs rencontres avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ont eu lieu tout au long de l'année, parfois de manière informelle lors des différentes manifestations comme le CNPE par exemple.

EFA a également participé aux réunions de la conférence nationale des mouvements familiaux de l'UNAF.

Enfin, EFA a assisté à l'assemblée générale de l'UNAF à Reims, une occasion de rencontrer les responsables des Unions départementales des associations familiales qui développent souvent des liens étroits avec les associations départementales EFA (voir partie 2 dans les activités du réseau).

>> 2.5.2. Les relations avec la CNAF



La CNAF poursuit son soutien à EFA en accordant de nouveau une subvention dans le cadre du contrat partenarial 2019-2022 sur des projets d'actions découlant des axes stratégiques 2018-2023 de notre mouvement. Cette subvention de 54 k€ sur 4 ans sera versée annuellement à hauteur de 13,5 k€.

Elle est légèrement supérieure de 1,2 k€/an, par rapport au contrat partenarial précédent alors que les projets présentés étaient beaucoup plus ambitieux.

La CNAF a accordé le financement partiel de deux actions :

1. la structuration de l'offre de soutien à la parentalité et la coordination de son déploiement local ;
2. l'animation du réseau par la formation de ses membres et la création de synergie transversale pour accompagner les acteurs de terrain.

La troisième action portant sur l'actualisation et l'optimisation des services rendus aux adhérents (afin d'accompagner au mieux les familles concernées dans l'exercice de leur parentalité à tous les stades de la vie des enfants qu'ils ont adoptés) via les groupes de travail thématiques de recherche et de production et les outils d'information sur notre site internet national, n'a pas été retenue.

3. SOUTENIR

3.1. La ligne nationale d'écoute

Une ligne anonyme

01 40 05 57 79

115 appels

7 écoutants

La ligne d'écoute anonyme, s'adresse directement à toute personne concernée par l'adoption : postulants, adoptants et adoptés, ainsi qu'aux personnes chargées de leur accompagnement dans les associations qui se trouveraient dans une situation d'accompagnement difficile.

Les permanences ont lieu : le mercredi de 20h30 à 22h30 et le jeudi de 14h à 17h sauf août et jours fériés. Celles-ci sont réparties entre 7 membres de l'équipe accompagnement à la parentalité ; deux personnes « ressource » peuvent être sollicitées notamment pour des situations particulières. Les écoutantes s'efforcent d'accueillir avec bienveillance toutes les situations qui leur sont exposées. L'équipe de la ligne d'écoute s'est retrouvée une fois au cours de l'année. Cette réunion a été l'occasion pour chacune des écoutantes de s'exprimer sur ses ressentis, les situations particulières rencontrées, les questions de logistique, de formation, de disponibilité, de méthode d'écoute...

La charte des écoutants a été réactualisée et les conditions jugées nécessaires pour intégrer l'équipe ont été précisées.

Il y a eu **115 appels en 2019** soit une hausse de **39 % par rapport à 2018** (83 appels en 2018). La moyenne est de 3 appels par semaine.

25 % des appels proviennent de Paris et de sa région.

La proportion de personnes célibataires sur l'ensemble des appels est de 23 % (17 % en 2018 et en 2017).

33 % émanent de familles adoptantes soit une proportion équivalente aux 2 années précédentes (32,5 % en 2018 et 34 % en 2017). Parmi ces 38 familles, 8 sont monoparentales soit 21 % (33 % en 2018) : 6 célibataires (5 mères et 1 père), 2 divorcées ou séparées.

4 appels concernent des adoptions intrafamiliales réalisées, 2 concernent des Kafala.

Les demandes sont d'ordre juridique ou recherche d'avocat (4).

Recherche de groupes de paroles (4).

Recherche de psychologue ou de psychiatre.

Lorsque l'âge est renseigné, les enfants ou adultes adoptés dans ces familles sont âgés de :

- 0 à 11 ans : 9 enfants
- 11 à 17 ans : 16 pré-ados ou ados
- 18 à 44 ans : 8 appels de parents

Pour la première année, **7 adoptés majeurs ont utilisé la ligne d'écoute nationale**, âgés de 24 à 45 ans, parfois guidés par un besoin de parler mais aussi certains se disant révoltés (disent avoir rencontré des problèmes de racisme ; parfois violences et insultes subies). Deux jeunes disent s'être totalement coupés de leur famille dès 18 ans.

Les appels de **postulants ou de personnes qui souhaitent se renseigner sur l'adoption** sont moindres que les années précédentes : 47 % en 2019, 52 % en 2018 et 54,5 % en 2017 :

- 8,5 % soit 10 d'entre eux sont déjà titulaires de l'agrément (8,5 % en 2018 et 13 % en 2017) dans une proportion égale de couples et de célibataires
- 8,5 % sont en cours de procédure d'agrément ce qui constitue une baisse représentative (14,5 % en 2018 et 24 % en 2017) : 4 couples et 6 célibataires
- 8 % ont eu ou présagent un refus d'agrément (5 % en 2018 et 1,5 % en 2017) : 6 couples et 3 célibataires
- 22 % souhaitent des renseignements sur l'adoption (24 % en 2018 et 16 % en 2017) dont 6 avec un projet d'adoption intrafamiliale (4 en 2018) et 4 avec un projet d'accueil par Kafala. 17 sont des couples dont 1 couple de femmes et 1 couple d'hommes et 1 couple sous tutelle, 6 célibataires dont 2 mères biologiques.
Parmi eux : un projet vers un enfant ERF ; deux projets de Kafala : six projets d'adoption intrafamiliale.
9 de ces appelants avaient plus de 40 ans.

Les autres appels concernent des demandes de médiation de la part d'écouterants ou de présidents d'associations départementales 6 % (8,5 % en 2018 et 4 % en 2017), de tiers proches d'un parent adoptif ou d'un adopté majeur 2 % et 6 % de divers.

A noter : 1 appel d'une femme désirant confier à l'adoption son enfant à naître (2 en 2018).

Les écoutantes ressentent souvent un manque de préparation à la réalité d'un enfant qui arrive en adoption et un accompagnement insuffisant des familles après l'arrivée de l'enfant. Elles conseillent souvent des lectures qui peuvent aider les familles ou les postulants à cheminer, à relativiser leurs difficultés. Si les personnes ne connaissent pas EFA, elles sont dirigées vers l'association de leur département. Elles sont invitées à participer aux ateliers, rencontres diverses et variées organisées par ces associations départementales.

3.2. Enfants en recherche de famille

**Une équipe nationale
animée par une psychologue clinicienne, une secrétaire,
une pédiatre référente et deux bénévoles
Un réseau de 38 correspondants départementaux**

Le bilan ERF 2019 s'inscrit tout à fait dans la continuité des constats de l'année charnière que fut 2018. Les dynamiques et inquiétudes qui émergeaient dans le bilan d'activité de l'année dernière se sont confirmées.

Le principal constat en 2019 est le nombre important de demandes faites à ERF pour des enfants d'âge moyen, porteurs de handicaps importants mais dotés de bonnes compétences relationnelles, pour lesquels les besoins ont pu être analysés, qui sont préparés à l'adoption et susceptibles d'être accompagnés, mais pour lesquels ERF a échoué à trouver des parents. Par ailleurs, il y a également un nombre non négligeable d'enfants juridiquement adoptables qui vivent dans des départements qui ne sont plus en mesure de travailler l'adoption (pas de continuum entre l'évaluation de l'adoptabilité médico-psychosociale, et l'accompagnement jusque dans la famille). Ceci explique à la fois le haut niveau d'activité du service et le faible nombre d'adoptions réalisées.

L'activité d'ERF s'est inscrite dans un paysage où les audits, rapports et missions d'évaluation se sont multipliés en matière de protection de l'enfance et d'adoption nationale (Rapport



IGAS, Défenseur des droits, Rapport Limon Imbert, etc.). Ces consultations initiées en 2018 ont abouti à une stratégie de prévention et de protection de l'enfance présentée durant l'été par le secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance, jugée « insuffisante » par les acteurs du secteur. D'autant que l'avenir du Conseil national de protection de l'enfance semble incertain.

>> 3.2.1. Les enfants

ERF a étudié 38 dossiers d'enfants dont 2 demandes de parrainage. Les demandes de saisie d'ERF émanent de 37 conseils départementaux et 1 Conseil de famille. L'origine des demandes tend à s'uniformiser, très majoritairement en provenance des services Adoption.

Cette année, le nombre de départements ayant fait appel à ERF a été important. Le travail a consisté à comprendre chaque organisation locale de l'adoption, afin de distinguer les bonnes pratiques et établir des partenariats permettant de se projeter vers des adoptions de qualité. Pour faire face à l'effondrement de moyens financiers et humains, plusieurs départements semblent opter pour une « externalisation vers le privé » de certaines étapes de l'adoption (agrément des postulants, adoptabilité des enfants), ce qui constitue autant d'obstacles supplémentaires au travail d'ERF.

Des Conseils de famille se trouvent démunis lorsqu'ils ont en charge des pupilles ayant été placés, parfois grands, souvent blessés et amoindris dans leurs ressources, et que le service Adoption est démunie de personnel technique en capacité d'accompagner ces projets de vie et de construire une continuité psychique entre deux segments de vie de l'enfant. ERF a dû renoncer à travailler avec certains services Adoption insuffisamment dotés pour accompagner ces enfants trop fragiles et insécures. Et le service n'a pas les capacités de se substituer aux services de l'État pour réaliser les missions de services départementaux paupérisés et insuffisants.

Les liens de collaboration construits par le temps et l'expérience sont de plus en plus mouvants et provisoires (en lien avec des mobilités professionnelles mais aussi des restructurations constantes des services et des effectifs), ces liens sont donc sans cesse à reconstruire. Il ne reste quasiment plus de partenaire historique et, en 10 ans, le champ a été entièrement renouvelé.

En cela, il apparaît évident que les pratiques d'adoption s'inscrivent dans la protection de l'enfance, actuellement en grande souffrance dans notre pays et héritent directement de celles des placements antérieurs à l'Aide sociale à l'enfance, avec toutes les limites que nous connaissons (charge des familles d'accueil, insuffisance de l'encadrement, du suivi, de la formation, etc.).

Les situations concernent 18 filles et 20 garçons. La répartition par genre est stable, avec toujours un peu plus de garçons.

Les projets d'adoption ont concerné des enfants de tous âges (de 3 mois à 13 ans). En 2019, certains dossiers ont été surreprésentés dans le travail d'ERF : ceux d'enfants d'âge moyen (entre 4 et 7 ans), porteurs d'un grand cumul de besoins, à la fois dans la sphère médicale et psycho-sociale, porteurs de SAF, malformations, anomalies génétiques, et autres problèmes médicaux divers, s'accompagnant de retard global, retards de langage, retard intellectuel et une importante insécurité affective. Ces enfants, aux besoins multiples, ont de bonnes capacités relationnelles mais ils sont généralement inscrits à la MDPH, sont scolarisés via une AVS et prennent le chemin d'un IME... Au 31 décembre, ERF était en recherche de parents pour 6 d'entre eux et sans aucun projet parental raccordable à ces besoins accumulés.

Dans le domaine des particularités, on observe l'alourdissement des besoins des enfants pour lesquels ERF est sollicité : 13 situations d'enfant avec uniquement des particularités médicales, 12 avec des blessures liées à leur histoire de vie, et 13 qui cumulent les deux dimensions.

>> 3.2.2. La référence médicale

En 2019, la référence médicale d'ERF a analysé 8 dossiers médicaux complets en lien avec 8 départements.

Besoins médicaux des enfants :

- 3 SAF avec malformations, retard psychomoteur et troubles du comportement + insécurité majeure ;
- 1 prématurité avec souffrance fœtale aigue et malformation neurologique – grande incertitude par rapport à la marche et le développement intellectuel ;
- 2 retards de croissance intra-utérin (RCIU) mal étiquetés, d'origine génétique ou familiale probable – avec une grosse incertitude de développement ;
- 1 malformation physique (agénésie membre) dans un contexte familial de handicap – le projet d'adoption a traîné anormalement et semble avoir été abandonné par le service Adoption qui ne répond plus ;
- ERF a été interpellé par EFA pour un enfant de 2 ans vivant dans un DOM, placé en famille d'accueil mais restant sans état civil. Une démarche collective a été initiée pour porter cette situation à la connaissance du Défenseur des droits, dont l'intervention a contribué à établir un état civil à cet enfant, que son handicap lourd éloigne toutefois de l'adoption.

>> 3.2.3. Les postulants

Au 31 décembre, la file active des postulants ERF comptait 26 projets activables. Les projets les plus anciens ont été inscrits en 2015.

Les sorties : 15 projets sont sortis du fichier, parmi lesquels 1 a vu aboutir une adoption grâce à ERF, 5 adoptions hors ERF et 9 classés par défaut d'actualisation.

Les entrées : 18 nouveaux projets ont été inscrits au fichier.

2 propositions ont été faites à des postulants qui les ont refusées en raison du cumul de besoins qui excédait leurs ouvertures. Il faut noter une difficulté particulière à identifier des projets parentaux ouverts au cumul de besoins médicaux et psycho-sociaux, souvent associés à des incertitudes concernant l'évolution et les acquisitions à venir. Une étude plus approfondie des profils des postulants actuellement est nécessaire car visiblement, nos projets parentaux correspondent mal au profil des enfants pour lesquels nous sommes sollicités.

>> 3.2.4. Les adoptions en 2019

Les chiffres qui suivent additionnent les enfants pour lesquels ERF a été sollicité et qui ont été adoptés dans l'année ainsi que les enfants adoptés par des postulants ERF :

- Nombre de postulants ERF ayant adopté : 6 dont 1 adoption ERF,
- Nombre d'enfants ERF adoptés : 9 dont 1 adoption ERF

Une seule adoption réalisée via ERF cette année, celle d'un enfant de 9,5 ans, arrivée dans l'été chez ses nouveaux parents. Les postulants ont été accompagnés par ERF durant le processus de l'apparement et un accompagnement téléphonique régulier s'est naturellement mis en place depuis l'été, au rythme d'un échange tous les 15 jours, parfois plus dans certaines périodes. La fin d'année ayant été difficile pour cette famille, le travail

d'accompagnement s'est intensifié et engage le service dans une réflexion sur ses capacités d'accompagnement et de suivi des familles adoptantes.

Le développement de ces capacités à accompagner la parentalité adoptive passe par un travail de mise en réseau des ressources socio-éducatives et thérapeutiques. Cette mission place ERF dans la même difficulté que les parents eux-mêmes car le constat est fait de la pauvreté des moyens existants actuellement en France en matière de handicaps et des offres de soin idoines.

Il semble logique que dans un paysage où l'ensemble des facteurs observés convergent vers une dégradation de la qualité des pratiques d'adoption en France, la question qui risque de se poser dans les années à venir va concerner l'accompagnement de la parentalité de ces familles et la guidance vers le soin des enfants adoptés et de leurs parents.

>> 3.2.5. Les correspondants

38 correspondants ERF couvrent l'ensemble des départements. ERF a accueilli 2 nouveaux correspondants et, dans le même temps, 4 correspondants, qui exerçaient leur activité depuis de longues années, ont cessé. 36 correspondants ont transmis leur bilan d'activité annuel. Ils ont été contactés par 105 familles. 52 familles ont été rencontrées et 25 questionnaires remis.

La fonction d'accompagnement des projets parentaux orientés « adoption nationale » se confirme puisque les correspondants ont accompagné 14 postulants dans l'adoption de leur enfant pupille. La plupart ont adopté cet enfant via une proposition faite directement par un département, souvent le leur. Les correspondants ont également accompagné 9 adoptions internationales. Ainsi, en 2019, les correspondants ont accompagné 23 familles ayant adopté (11 en 2018).

Les correspondants ERF ont déclaré dans leur bilan annuel, avoir participé à 63 réunions et interventions collectives, au cours desquelles ont été sensibilisées 889 cellules familiales.

Par ailleurs, la référence des interventions a été transmise en fin d'année à de nouveaux bénévoles qui permettent à ERF de continuer de répondre aux diverses sollicitations.

Au fil de l'année, les référents des interventions et la coordination ERF ont été sollicités pour organiser 9 interventions et 3 formations, qui ont touché 276 participants (71 professionnels et 205 adhérents d'une association départementale d'EFA), issus d'environ 20 départements.

>> 3.2.5. Autres actions

En marge du travail d'ERF, la supervision mensuelle par la coordinatrice d'un service Adoption de la région parisienne a démarré en septembre. Cette activité de supervision clinique est un outil-clé dans la formation des professionnels, qui prolonge et poursuit les actions de formation dont avait bénéficié ce service en 2018.

La coordination est allée à la rencontre d'un service Adoption de la région parisienne en octobre, afin d'échanger sur la difficulté de maintenir des bonnes pratiques de l'adoption nationale dans un contexte de restrictions accrues des moyens des départements et de la protection de l'enfance.

A ce sujet, et pour répondre à l'annonce d'une stratégie nationale en faveur de la protection de l'enfance, quatre des signataires du Plaidoyer en faveur de l'adoption nationale (2013) ont souhaité réactiver ce document dont de nombreuses recommandations restaient d'actualité. Ainsi, en juin, ERF a participé à cette réactivation, qui a consisté à le réadresser à Adrien Taquet en juin, accompagné d'une nouvelle lettre, dans le cadre d'une nouvelle consultation des acteurs de la protection de l'enfance.

4. OBSERVER, ÉTUDIER ET RECHERCHER

> 4.1. La mission en Moldavie et Roumanie

Du 9 au 16 janvier, une mission, financée par la MAI a été effectuée dans deux pays voisins, la Moldavie et la Roumanie. Le but de cette mission était d'appréhender les défis de la protection de l'enfance en général et de l'adoption en particulier dans ces deux pays avec pour la Moldavie l'éventualité que la France puisse y travailler.

Nos constats en Moldavie nous ont amenés à déconseiller l'adoption dans ce pays. Les procédures internationales sont longues et peu sécurisées. Par ailleurs, la protection de l'enfance est encore insuffisante notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. En Roumanie, l'adoption internationale est possible pour les ressortissants roumains vivant à l'étranger. Des progrès considérables ont été accomplis même s'il reste encore un travail important à faire. Des enfants juridiquement adoptables restent sans projet de vie du fait de leurs besoins ou de leur appartenance à une ethnie et l'adoption internationale pourrait être une réponse appropriée. Pour l'instant, même si les mentalités évoluent, une réouverture de l'adoption internationale semble difficilement envisageable. Nous avons également pu aborder la question de la recherche des origines avec l'Autorité centrale roumaine qui nous a expliqué comment elle travaillait avec les Autorités centrales des pays d'accueil pour accompagner les adoptés.

La revue *Accueil* (n° 190 & 191) s'est fait l'écho de cette mission et un rapport a été rédigé et mis à disposition sur le site public d'EFA.

> 4.2. La mission au Guatemala

Du 9 au 20 décembre, une mission, financée par la MAI a été effectuée au Guatemala. La recherche des origines était au cœur de cette mission même si elle s'inscrivait dans le cadre plus large de l'histoire de l'adoption internationale dans ce pays depuis les années 1990 et du système actuel de la protection de l'enfance.

L'adoption internationale a été intimement liée tout d'abord à la guerre civile qui a ravagé le pays jusqu'en 1996. Ce sont ensuite des institutions privées qui étaient en charge des adoptions et leur nombre a augmenté de manière considérable. Devant les nombreuses irrégularités constatées, la France a suspendu en 2003 les adoptions internationales avec le Guatemala. Aujourd'hui, la recherche des origines pour les adoptés est liée à la recherche des personnes disparues pendant la guerre civile. Les nombreuses irrégularités dans les procédures peuvent rendre ces recherches très difficiles voire impossible. L'autorité centrale guatémaltèque a mis en place une procédure pour accompagner les adoptés tout comme des ONG locales ou de simples particuliers. Il nous paraît aujourd'hui indispensable que tout adopté qui souhaiterait entreprendre une recherche des origines soit accompagné tout au long de cette recherche.

Suite à la ratification de la convention de la Haye, le Guatemala s'est doté de lois sur l'adoption en accord avec ces principes. Néanmoins le peu de moyens accordés par l'État à la protection de l'enfance ne permet pas au système de fonctionner de manière satisfaisante. Il ne nous paraît pas opportun aujourd'hui de permettre aux candidats français d'adopter au Guatemala. Deux articles sur cette mission ont été publiés dans la revue *Accueil* (n° 194 & 195) et le rapport est mis à disposition sur le site public d'EFA.

5. INFORMER ET COMMUNIQUER

> 5.1. La revue *Accueil*

>> Les numéros parus en 2019



n° 190



n° 191



n° 192



n° 193

>> *Accueil* : un lieu d'expression

Seule revue française consacrée à l'adoption, la revue *Accueil* est aussi bien connue, au-delà de nos frontières, dans le monde de l'adoption.

La revue propose un éclairage aussi complet que possible sur les questions concernant l'adoption et ses évolutions, la famille, l'éducation, en alternant les thématiques, à travers des témoignages, des entretiens, des relations d'expériences, des réflexions... Au fil des numéros, dans le souci de répondre aux attentes et aux besoins des différents publics (adoptés, familles, postulants à l'adoption, professionnels), sa politique éditoriale s'exprime également en ouvrant les pages à d'autres points de vue. La revue accueille les contributions de nombreux intervenants extérieurs et des textes qui font davantage débat, qui proposent d'autres perspectives, d'autres ouvertures. *Accueil* se doit de donner une image dynamique de la présence de l'adoption dans la société, de ses enjeux et de ses apports pour l'enfance délaissée.

Une attention particulière est accordée à l'illustration de la revue. Les couvertures, très créatives, contribuent à l'identité forte de la revue, elles peuvent donner un fil conducteur pour l'illustration de l'ensemble du dossier.

Lien indispensable avec les associations départementales et les adhérents, *Accueil* est également un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA mais aussi les réalités de la parentalité adoptive en donnant toute leur place aux témoignages des adhérents. Le tirage moyen de la revue est de 5 900 exemplaires, elle est distribuée aux abonnés, aux professionnels et aux institutions.

Une présentation attractive sur le site public, l'annonce de chaque parution sur la page Facebook d'EFA ainsi que le paiement en ligne favorisent la vente au numéro.

Les numéros les plus vendus à l'unité ont été en 2019 : Les besoins des enfants adoptés (juin 2018), Vivre l'attente (décembre 2018), Grandir avec son histoire (septembre 2018) et Adopter un enfant grand (décembre 2016).

> 5.2. Les publications

>> 5.2.1. Des livres, des guides pratiques



Guide « L'adoption d'enfants porteurs de pathologie ou de handicap »

Ce guide a été conçu et réalisé à EFA par la commission santé (voir 1.5.6.) en partant du guide initial élaboré par Kasih Bunda France, Médecins du Monde et les conseils départementaux du 13, 60 et 93. Il a été imprimé à 8 000 exemplaires et envoyé aux AD pour être remis aux postulants dans le cadre d'un accompagnement ainsi qu'à tous nos partenaires grâce à une subvention de la MAI. Des exemplaires sont remis lors des ateliers, formations internes et professionnelles.

Les autres publications

D'autres publications plus anciennes sont vendues régulièrement en ligne ou commandées par les AD tels que le guide à l'intention des enseignants et des parents sur la scolarité, le guide « Ton histoire, tes origines et les réseaux sociaux » ainsi que le livre « Parents par adoption : des mots pour le quotidien ».

>> 5.2.2. La newsletter



La newsletter, EFA-info@adoption, paraît 6 fois par an (n°43 à 48 en 2019)

Elle se fait l'écho des prises de position d'EFA, de ses actions, de ses manifestations et de ses publications mais aussi d'informations extérieures au mouvement. Envoyée à tous les partenaires d'EFA (institutions françaises et étrangères, services de l'Aide sociale à l'enfance, consultations Adoption, OAA, presse...) et aux abonnés individuels. Elle est aussi envoyée aux associations départementales qui la relayent auprès de leurs adhérents et leurs partenaires. Elle est également disponible sur le site public.

>> 5.2.3. EFA dans les publications externes

EFA a contribué à la Lettre de la Conférence nationale des mouvements familiaux de l'UNAF mettant en lumière les actions et les publications d'EFA.

5.3. Communiquer sur le net

>> 5.3.1. Le site : www.adoptioneafa.org

EFA Qui sommes-nous ?

- La fédération EFA +
- Les associations départementales
- Accompagner les familles +
- Enfants en Recherche de Famille
- Les activités EFA +
- EFA prend position
- Actualités de l'adoption
- Colloques & congrès
- Formations

Enfance & Familles d'Adoption

Enfance & Familles d'Adoption (EFA) est une fédération de 92 associations départementales, regroupant près de 6 000 familles adoptives et adoptés majeurs. Les objectifs de l'association sont de préparer et guider les candidats à l'adoption, de soutenir les adoptants dans leur parentalité et les adoptés dans leurs interrogations, de proposer des formations aux professionnels, et de fournir des informations sur l'adoption. **EFA ne confie pas d'enfants à l'adoption.**

- Les informations EFA
- Les actualités de l'adoption
- EFA prend position
- Les associations départementales
- La newsletter EFA
- La revue Accueil
- La ligne nationale d'écoute

☎ 01.40.05.57.79
ligne d'écoute nationale EFA

Entièrement rénové en mars 2018, le site public est la vitrine d'EFA.

Il constitue une importante source d'informations en ligne sur l'adoption, incontournable pour les familles, les candidats à l'adoption, les adoptés et les professionnels, en France et dans les autres pays francophones. Il offre un fonds documentaire riche et informe régulièrement des actualités et des prises de position du mouvement.

Pour ne pas fausser la comparaison, les chiffres de fréquentation sont relevés sur la même période qui va du mois de mars - début des mesures du nouveau site en 2018 - au mois de décembre. La tendance annuelle complète sur 2019 reste identique. En 2019, les chiffres de fréquentation sont en très forte hausse : 224 489 visiteurs, soit 77 % d'augmentation, et surtout parmi lesquels 70 % sont nouveaux, ce qui est très encourageant ! De même, avec 526 510 pages vues (en augmentation de 43 %) le site ne cesse de croître très fortement en audience.

Parmi les visites les plus nombreuses et importantes, les deux seules pages "[Adopter en France](#)" et "[Comment adopter ?](#)" concentrent 14 % du total.

Les autres recherches significatives sont : "[Combien coûte l'adoption ?](#)", "[Enfant en recherche de famille](#)", "[Quel enfant adopter ?](#)", "[Qui peut adopter ?](#)", "[Débats autour de l'adoption](#)" qui, avec 20 % du total, montrent le nécessaire besoin d'information des visiteurs.

Une autre façon de prouver l'importance et la pertinence des informations publiées peut se mesurer au travers du temps de consultation. Si les "lecteurs" restent en moyenne générale deux minutes sur le site d'EFA, il faut noter que les pages citées préalablement les retiennent deux fois plus longtemps. Ce qui est exceptionnel.

Des pages plus spécialisées, comme "[le code civil](#)" ou "[l'inscription à l'État civil](#)", sont lues par presque 3 % des visiteurs.

Les associations départementales disposent d'une page sur le site public pour chacune d'entre elles avec un lien de redirection vers leur site, leur blog ou un contact. La liste [des associations départementales](#) a reçu 19 600 visites, ce qui reflète l'intérêt des visiteurs à vouloir se rapprocher des ressources locales d'EFA.

Le site d'EFA reste ainsi la plus importante source d'information en ligne sur l'adoption.

La boutique (publications, dons, abonnements) permet un paiement en ligne sécurisé. Elle bénéficie pleinement de sa nouvelle ergonomie avec 13 849 € de recettes (13 211 € en 2018) et des dons qui ont plus que doublés puisqu'ils sont passés de 4 105 € en 2018 à 8 465 € en 2019. EFA remercie ici chaleureusement tous les donateurs.

Outre l'intérêt d'une diffusion plus importante des publications d'EFA, cela représente un apport financier important pour la fédération.

Le formulaire de contact permet à de nombreuses personnes d'écrire à la fédération pour l'obtention de renseignements.

>> 5.3.2. Facebook : www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption

La page Facebook offre un espace de convivialité, les publications sont ouvertes aux commentaires, l'équipe d'animation de la page apporte des réponses lorsque cela se révèle nécessaire. 365 personnes ont contacté EFA par l'intermédiaire de la messagerie de la page pour des renseignements sur l'adoption, la recherche d'origine ou des questions diverses. Ces messages nécessitent des réponses personnalisées (+37 %).



Les abonnés à la page Facebook sont en constante augmentation avec 5 022 abonnés, soit 26 % de plus par rapport à 2018. La page a une portée de 20 418 vues par mois (+13 %) pour une moyenne de 6 publications par mois. Elle permet de diffuser rapidement et de façon assez informelle une information, de faire part de « coups de cœur » et de « coups de gueule » mais aussi de mettre en avant des initiatives intéressantes présentées sur le Net. Grâce aux liens, elle incite les abonnés à consulter le site public. Elle relaye également des événements organisés par les associations départementales et des partenaires.

>> 5.3.3. Le forum

Ce forum est totalement libre à la lecture ; pour y écrire, il est nécessaire de s'inscrire. Sa fréquentation est stable et il compte actuellement 4 786 membres inscrits (dont beaucoup n'ont été actifs que quelques semaines). En 12 ans et demi d'existence, 18 247 messages ont

été postés, soit une moyenne d'un peu moins de 4 par jour. En 2019 : 2,2 messages par jour en moyenne, poursuivant la baisse régulière enregistrée depuis quelques années (d'autant que dans ce nombre se trouvent quelques spams et autres bots).

Le forum est subdivisé en neuf sections :

- cinq sections où sont abordés les thèmes habituels des forums consacrés à l'adoption, à destination des postulants : forum principal (questions diverses), agrément, procédures d'adoption (post agrément), pays d'origine, et enfants à besoins spécifiques.
- une section « Témoignages » qui regroupe quelques longs témoignages rédigés par des familles ayant du recul, pour parler de difficultés spécifiques, mais aussi par de jeunes parents heureux de raconter leur parcours, voire par de jeunes adoptés
- une section « au quotidien » pour échanger entre parents adoptifs.
- une section « Annonces » où les antennes départementales et la fédération peuvent informer des actions programmées ;
- une section « Journalistes – étudiants » spécifiquement dédiée à leur usage pour tous les appels à témoins et enquêtes. Il s'agit principalement d'étudiants en quête de témoignages pour un mémoire ; nous attendons le feu vert de la fédération pour relayer les appels à témoins de journalistes.

Les profils des membres sont très diversifiés. Une majorité des inscrits sont des postulants, mais on y trouve aussi des parents en difficulté relationnelle avec leur enfant, des adoptés qui viennent confier leur propre ressenti, ou parfois des postulants dans des situations atypiques, à la recherche de quelques informations juridiques.

Le forum est une source d'information utile pour les postulants en tout début de démarche, en complément des sites officiels, pour ceux qui hésitent à se lancer dans cette aventure et cherchent des informations et témoignages. Ils ont en effet accès librement à tout ce qui a été écrit, sans inscription, et les informations restent disponibles indéfiniment, contrairement à l'instantanéité d'une page Facebook ou d'un groupe d'envoi de mails. De nombreux nouveaux inscrits ne restent que le temps d'avoir une réponse à leur interrogation du moment, mais on y trouve aussi quelques débats de fond intéressants, et il est un lieu de soutien mutuel pour les postulants qui sont dans l'attente. La section témoignages est riche d'enseignements, rassemblant aussi bien des récits difficiles de la part de jeunes adoptés ou de parents adoptifs en difficulté, mais aussi des récits positifs (de la part de jeunes adoptés comme de parents).

Il y a toujours quelques membres réguliers qui répondent, renseignent, informent (une petite vingtaine de façon régulière). Le forum est modéré par une équipe de quatre personnes qui répondent aux questions et réagissent en cas de dérive (spam ou inscriptions douteuses susceptibles d'aboutir à quelque chose d'illégal...). En revanche, il y a une seule administratrice pour tenir à jour l'installation, et qui manque parfois de temps et de compétences techniques.

>> 5.3.4. Les listes de discussion Yahoo

La baisse de fréquentation des listes de discussion Yahoo, déjà constatée lors des dernières années, s'est poursuivie en 2019, à tel point qu'a été décidée la fermeture des deux listes ouvertes au public des adoptants et postulants à l'adoption, en l'occurrence les listes AdoptionEFA et AdoptionEFA-Santé. Le nombre de messages échangés en 2019 sur les deux listes a été de 70, nombre qu'on peut mettre en relation avec les presque 5 500 messages échangés quinze ans auparavant... La fermeture des groupes a été annoncée en octobre sous la forme de l'envoi d'un mail d'au revoir aux membres en « annonce spéciale » et elle a été

rendue effective en novembre, avec la publication d'un résumé de cette lettre sur l'écran d'accueil.

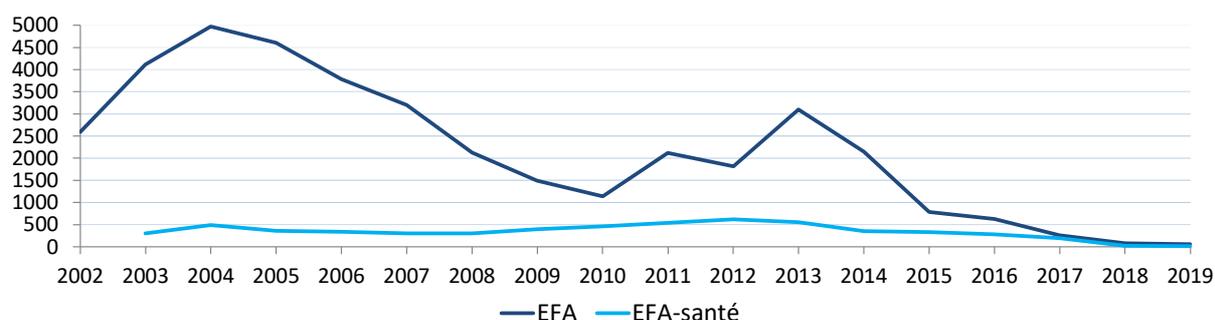
On a déjà évoqué l'an dernier deux types de facteurs explicatifs de la tendance décroissante des échanges sur ces deux listes de discussion.

Une première explication tient à la diminution du nombre d'adoptions qui, pour des raisons évidentes, se répercute sur le volume des échanges ; on observe en effet la même tendance sur l'ensemble des listes de discussion Yahoo consacrées à l'adoption.

Cette explication sur le fond n'empêche pas que certains aspects d'ordre technique aient également joué, tels l'émergence d'autres supports aux échanges (Facebook, Twitter) et les problèmes spécifiques liés au fonctionnement de Yahoo, qui peuvent avoir contribué à dissuader les membres de participer. De fait, l'obsolescence de l'outil constitue sans doute une explication à ce point importante que l'entreprise a décidé de ne plus assurer la fonction groupes, ou bien sous une forme très allégée et ce sur toutes les thématiques. Cette décision de l'hébergeur a été annoncée sur le site Yahoo quelques jours après qu'EFA ait pris la décision de fermer les deux listes ouvertes aux adoptants et postulants (annonce en octobre, clôture effective en novembre 2019).

Echanges sur les listes de discussion EFA - 2001-2019

indicateur : nombre de messages annuel



> 5.4. Les relations presse

Tout au long de l'année, EFA a reçu de nombreuses sollicitations de la part des médias, presse écrite, radio. Ces sollicitations ne débouchent pas toujours sur des articles, parfois EFA n'est pas cité dans les articles pour lesquels les journalistes sont venus chercher des informations. Cependant, des contacts privilégiés avec certains médias continuent de se développer au fil des années et permettent des relations de confiance.

Nous sommes également beaucoup sollicités concernant des demandes de participations à des émissions comme "Cela commence aujourd'hui" ou autre que nous ne relayons pas forcément. Dans ce cas, nous contactons les journalistes pour leur expliquer pourquoi (par exemple quand ils souhaitent suivre une première rencontre ou une adoptante faisant une recherche d'origine pour son enfant).

Le détail des sollicitations ayant débouché sur un article ou une émission figure en annexe 3.

6. FORMER

La fédération EFA est déclarée, par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), organisme de formation professionnelle sous le N° 11 75 35 176 75.

> 6.1. Les formations professionnelles

EFA s'adapte aux évolutions du contexte de l'adoption pour proposer chaque année une **offre de formation répondant aux questionnements et difficultés des professionnels**, au cours de sessions en petits groupes (sessions programmées dans les locaux de la fédération ou sessions réalisées in situ à la demande des institutions).

Cinq formations ont été programmées dans les locaux de la fédération :

- un nouveau module cette année, « Le statut de l'enfant confié – La CESSEC » (1j), pour 17 participants
- des modules déjà programmés antérieurement
 - « Accompagner les postulants dans l'attente par des ateliers collectifs » (2j), pour 12 participants
 - « Conseil de famille – Commission d'agrément » (2j), pour 10 participants
 - « Adopter un enfant à besoins spécifiques – module de base » (2j), pour 17 participants
 - « Adopter un enfant à besoins spécifiques – module d'approfondissement » (1j), pour 12 participants

Huit formations ont été réalisées in situ à la demande des institutions :

- « Conseil de famille – Commission d'agrément » (2j) à l'UDAF 62 et à Mayotte
- « Adopter un enfant à besoins spécifiques – module de base » (2j) à Mayotte, en Mayenne et au SIAA 78-92
- « Adopter un enfant à besoins spécifiques – module d'approfondissement » (1j) au SIAA 78-92
- « Le statut de l'enfant confié – La CESSEC » (1j) en Mayenne
- « L'Accouchement sous le secret » (3j) dans le Pas-de-Calais

Dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la DGCS pour former les tuteurs des Conseils de famille des pupilles de l'État, EFA a réalisé les trois dernières sessions en 2019.

> 6.2. Les formations pour les postulants et les familles

EFA propose aux familles des **ateliers parentalité** afin de les soutenir dans l'exercice de leur parentalité (enfants à venir ou présents).

Un stage pré-adoption de deux jours a réuni 15 candidats à l'adoption à Nîmes en août 2019. L'équipe fédérale a animé sept ateliers sur la parentalité adoptive s'adressant à des postulants ou à des familles :

- « Sensibilisation à la parentalité adoptive » à deux reprises
- « S'adopter mutuellement »
- « Oser écouter son enfant pour renforcer la relation de confiance »
- « Préserver et renforcer l'estime de soi de son enfant »
- « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? »
- Atelier parents enfant (après une séance de 2h avec les parents) « Accompagner ses difficultés »).

7. ANIMER LE RÉSEAU

> 7.1. La communication interne

>> 7.1.1. Le site privé

Le site privé est un outil interne indispensable en matière de transmission et d'archivage des informations à l'usage des associations départementales et de la fédération. Il contient 11 889 pages. La mise en ligne des articles et les mises à jour sont assurées par un membre de l'équipe Vie du mouvement. La mise en ligne des documents est annoncée sur la liste Lirefa.

Le site privé a reçu 2 900 visites en 2019 (consultations en baisse 8 % par rapport à 2018).

>> 7.1.2. La liste interne Lirefa

La liste Lirefa, destinée aux membres actifs des associations départementales, favorise la diffusion de l'information, qu'elle provienne des associations départementales ou de la fédération, et la mutualisation des pratiques.

Lirefa permet, entre autres, de répondre à des questions techniques ou juridiques, d'échanger des coordonnées ou des pratiques, de signaler les mises à jour du site privé ou d'annoncer des événements. Certains messages peuvent ensuite être repris par les associations départementales et diffusés à leurs adhérents par mail ou newsletter ou bien communiqués avec l'accompagnement approprié lors de leurs rencontres avec leurs adhérents.

315 bénévoles sont inscrits sur Lirefa. Seuls les membres actifs, en privilégiant les administrateurs membres du bureau des conseils d'administration des associations départementales, sont invités.

La liste Lirefa est hébergée par Yahoo Groups qui a réduit ses fonctionnalités en 2019 et ne permet plus de consulter l'historique des messages et les statistiques. Une solution alternative est à l'étude.

7.1.3. De nous à vous

Une lettre mensuelle d'information intitulée « De nous à vous » est réalisée par la fédération en direction des associations départementales.

Cette lettre présente la synthèse des rencontres institutionnelles et des manifestations auxquelles la fédération a participé, et recense les futurs rendez-vous. Elle liste également les publications du mois, les rencontres avec la presse et les articles parus.

Enfin, elle rappelle le calendrier des rencontres internes au mouvement, des formations et des interventions des membres de l'équipe fédérale dans les associations.

Cette lettre, courroie de transmission indispensable à la communication avec les associations départementales, est diffusée 11 fois dans l'année par le secrétariat général en collaboration avec toute l'équipe fédérale via Lirefa et le site privé.

> 7.2. Les journées d'étude et de rencontre

>> 7.2.1. La journée annuelle des responsables départementaux

La journée annuelle des responsables départementaux a lieu traditionnellement la veille de l'assemblée générale. C'est LA journée de rencontre nationale du mouvement, où les

associations départementales viennent s'informer, échanger et débattre avec la fédération. Elle s'est déroulée le 18 mai à Seforex à côté de la fédération. 90 personnes étaient présentes soit 67 représentants départementaux (45 en 2018) provenant de 44 associations départementales (50 % d'entre elles) et 23 membres de l'équipe fédérale ou personnes ressources.

Après le traditionnel accueil des présidents d'associations départementales nouvellement élus, différentes formations ont été présentées ainsi que la synthèse du questionnaire sur les services adoption et les instances départementales.

Les participants ont ensuite travaillé en deux temps lors d'ateliers thématiques en lien avec les axes stratégiques d'EFA (Scolarité, Enfants à besoins spécifiques, Enfance délaissée, Accompagnement des familles en difficulté) et un atelier pratique (utilisation d'un service d'adhésion en ligne).

La journée s'est poursuivie par un retour sur la mission EFA en Roumanie et Moldavie pour se terminer par un dernier atelier par regroupement géographique.

Enfin, la soirée s'est prolongée dans les locaux de la fédération par un repas commun de spécialités régionales amenées par les convives autour d'échanges plus conviviaux.

>> 7.2.2. La journée des représentants en Conseil de famille et commission d'agrément

Le projet de vie était au programme de la journée annuelle d'échanges des membres siégeant en Conseils de famille des pupilles de l'État et en commission d'agrément le 31 mars 2019. 29 membres venant des quatre coins de la France étaient présents.

La matinée fut consacrée à l'intervention de Marie Laure BOUET SIMON sur le bilan d'adoptabilité et le projet d'adoption. Psychologue au service adoption à la Direction de l'enfance et de la famille du Calvados, ancienne responsable technique de l'ORCAN et formatrice.

L'après-midi a permis d'évoquer d'autres projets de vie possibles pour des enfants pupilles de l'État comme le parrainage et l'accueil par un tiers bénévole.

Cette journée a été riche en apport de connaissances et retours d'expériences.

>> 7.2.3. La journée des référents Accompagnement à la parentalité

Le 24 mars 2019, 14 référents et plusieurs membres de l'équipe Accompagnement à la parentalité se réunissaient à Paris autour du thème : « Accompagner la différence : connaître et dépasser ses représentations et préjugés pour accompagner les familles et les postulants ».

Les participants ont pu travailler sur leur posture d'accompagnement et se questionner sur leurs représentations, leurs peurs et leurs croyances à l'aide de temps d'animation en sous-groupes, d'apports théoriques et de témoignages croisés de personnes en situation différente.

>> 7.2.4. La journée des correspondants Enfants en recherche de famille

Le 23 mars, vingt correspondants ERF ont participé à la journée bilan de l'année qui permet d'identifier les problématiques et de réfléchir aux avancées possibles. Les participants ont bénéficié d'un focus par la psychologue du service sur les particularités psycho-sociales des enfants. Ils ont échangé sur leurs outils afin d'informer au mieux les postulants et administrateurs sur les profils des enfants adoptables en France et le fonctionnement d'ERF.

> 7.3. Les formations internes

La formation du réseau des bénévoles locaux fait partie des missions essentielles d'EFA, afin que, grâce à des compétences solides et sans cesse actualisées, ils puissent agir au mieux auprès de leurs adhérents dans leur rôle d'accueil et d'accompagnement. Elle est aussi garant de l'homogénéité des informations transmises, dans le respect de l'éthique portée par EFA.

L'investissement en formation a été comparable à l'an passé. Ainsi, 224 bénévoles ont été formés (221 en 2018) de 46 associations (43 en 2018). Ils ont participé à l'une des 12 sessions (16 en 2018) de formation mises en place par la fédération, 8 à Paris et 4 en province.

Le plan de formation est structuré autour de modules de trois niveaux (base, approfondissement, perfectionnement), axés sur les différentes missions ou sur la technique de « gestion de la vie associative ».

Niveau de base :

Le module « Bienvenue à EFA » a été organisé 4 fois (comme en 2018), à chaque fois en région. Il a été suivi par 68 bénévoles (39 en 2018) de 19 départements (13 en 2018). Depuis sa mise en place, en 2013, 388 bénévoles ont bénéficié de ce module.

Approfondissement, 2 sessions (5 en 2018) :

- Accueillir et accompagner les postulants.
- Conseil de famille.

Perfectionnement, 3 sessions (5 en 2018) :

- Journée de représentants en Conseil de famille et commission d'agrément.
- Journée des référents Accompagnement.
- Journée des correspondants ERF.

Vie associative :

- Secrétaires et trésoriers.
- Nouveaux présidents.

Enfin, cette année, un nouveau module a été proposé autour de la « Sensibilisation au fonctionnement de la Protection de l'Enfance. Place d'EFA ? » En effet, dans un contexte où l'adoption nationale évolue, davantage d'enfants reconnus comme délaissés ou dont les parents se voient retirer l'autorité parentale deviennent pupilles de l'État. Ces profils d'enfants sont particuliers et font réaliser que le système aurait pu les protéger autrement et plus précocement. Comment agir et s'y retrouver ? Tel est l'objet de ce nouveau module.

> 7.4. Les interventions dans les associations

Deux types d'intervention sont proposés par les équipes fédérales : les conférences et les ateliers de réflexion et d'échange sur la parentalité.

En 2019, 20 conférences ont été réalisées (29 en 2018 et 40 en 2017)

Les ateliers permettent des réflexions et des échanges plus approfondis sur une journée complète à destination des postulants ou des parents d'enfants jeunes ou adolescents. Ils sont comptabilisés dans les formations à destination des postulants et des familles (voir 6.2.). Les conférences sont gratuites pour les associations départementales qui prennent en charge le transport et l'hébergement des intervenants.

Elles peuvent être ouvertes à un public élargi et couplées à des ateliers. L'équipe fédérale se tient à la disposition des associations qui souhaitent proposer à leurs adhérents ce type d'interventions mais elle n'a pas toujours la disponibilité nécessaire pour répondre aux

demandes qui se concentrent aux mêmes périodes de l'année (la moitié des interventions se sont déroulées en mars et novembre).

La fédération a défini quelques thèmes (actualité de l'adoption, l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, le regard social, la famille élargie, la scolarité, les origines, la santé, créer la relation par le jeu...). Mais d'autres peuvent être bâtis à la demande. En plus de leurs apports, elles favorisent les échanges entre administrateurs fédéraux, responsables départementaux et adhérents.

Les conférences les plus réalisées en 2019 ont été :

« Ciel mes enfants adoptent ! » six fois

« L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux » 4 fois

« La scolarité des enfants adoptés » trois fois

ANNEXES

Annexe 1 : Interventions et réunions institutionnelles

Janvier 2019

Du 9 au 17 janvier : Nathalie Parent présidente, Sylvine Venetz et Odile Baubin administratrices effectuent une mission en Moldavie et en Roumanie.

24 janvier : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP, participe à la séance plénière du CNAOP.

25 janvier : Nathalie Parent présidente, et Brigitte Meaume rencontrent Monsieur Barbet, responsable de la MAI et son équipe pour un point sur l'adoption internationale avec le MASF.

28 janvier : Nathalie Parent présidente assiste à la séance plénière du CNPE.

28 janvier : Nathalie Parent présidente et Odile Baubin administratrice rencontrent Charlotte Girault, directrice de l'AFA.

Février 2019

8 février : Brigitte Meaume, administratrice et Frédérique Le Floch, secrétaire de rédaction participent à un groupe de travail à l'initiative de la FFOAA en vue de l'élaboration d'un document accessible à toute personne en recherche de ses origines.

9 février : Brigitte Meaume, administratrice assiste à la réunion organisée par le MASF sur ICAR 6.

Mars 2019

12 mars : Nathalie Parent, présidente participe à la commission Adoption du CNPE où intervient Odile Baubin, Administratrice au titre d'ERF.

14 mars : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP participe à la séance de travail relative aux statistiques du rapport d'activité.

19 mars : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP participe à la séance de travail sur la refonte de la plaquette à destination des femmes souhaitant accoucher sous le secret.

29 mars : Nathalie Parent présidente, Sylvine Venetz et Odile Baubin administratrices font un retour à la MAI de la mission Moldavie & Roumanie.

29 mars : Brigitte Meaume, administratrice et Dominique Chilewski, présidente d'EFA 75 participe pour EFA à la réunion de préparation des 10 ans de l'AFA.

Avril 2019

5 avril : Nathalie Parent présidente, Sylvine Venetz et Odile Baubin administratrices font un retour par réunion téléphonique à l'AFA de la mission Moldavie & Roumanie.

8 avril : Nathalie Parent présidente et Anne Royal, secrétaire générale rencontrent Monsieur Taquet, secrétaire d'état à la protection de l'enfance et Monsieur Boidin son conseiller.

16 avril : Marie José Chaury, directrice participe à la rencontre des présidents des mouvements familiaux de l'UNAF dans le cadre de la démarche de développement du mouvement associatif.

24 avril : Nathalie Parent, présidente, Odile Baubin administratrice sont auditionnées par Mesdames Limon et Imbert dans le cadre de la mission parlementaire sur l'adoption.

Mai 2019

16 mai : Odile Baubin administratrice participe à la commission formation en protection de l'enfance du CNPE

17 mai : Anne Marie Dussol, administratrice, assiste à la réunion de présentation du site monenfant.fr proposée par la CNAF.

20 et 21 mai : Marie Hélène Delorme, vice-présidente et Odile Baubin, membre associé, interviennent au séminaire de l'AFA.

24 mai : Nathalie Parent, présidente et Anne Marie Dussol, administratrice sont entendues par trois auditeurs de la Cour des comptes dans le cadre d'un contrôle du GIP « AFA » sur l'évolution de l'adoption internationale et sur l'Agence française de l'adoption.

Juin 2019

4 juin : Odile Baubin, membre associé, participe à la commission adoption du CNPE.

13 juin : Nathalie Parent, présidente est auditionnée par l'IGAS dans le cadre d'un audit de fonctionnement.

20 juin : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP, participe à la séance plénière du CNAOP.

23 juin : Anne Marie Quantinet, trésorière, participe à l'assemblée générale de l'UNAF.

26 juin : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP, participe à la séance plénière exceptionnelle du CNAOP.

26 juin : Brigitte Meaume administratrice, assiste à la restitution des travaux de la concertation relative à la protection de l'enfance.

Juillet/Aout 2019

1^{er} juillet : Nathalie Parent présidente et Odile Baubin membre associé assistent à la séance plénière du CNPE.

11 et 12 juillet : Jacques Vaugelade, administrateur, assiste à la réunion organisée par Saint Anne sur l'étude européenne pour les adolescents adoptés.

18 juillet : Nathalie Parent, présidente participe par téléphone à la réunion exceptionnelle de la commission adoption du CNPE.

18 juillet : Brigitte Meaume administratrice rencontre Monsieur Barbet, responsable de la MAI et son équipe pour un point sur l'adoption internationale avec le MASF.

Septembre 2019

10 septembre : Nathalie Parent, présidente participe à la réunion de la commission adoption du CNPE.

19 septembre : Nathalie Parent, présidente intervient à la 4^{ème} journée de la consultation Adoption Internationale CAREPCI « Du roman familial à la quête des origines » Brigitte Meaume, administratrice et Anne Royal secrétaire générale y assistent.

22 septembre : Jacques Vaugelade, administrateur participe aux 50 ans d'EFA 26/07.

Octobre 2019

2 octobre : Nathalie Parent, présidente et Anne Royal secrétaire générale sont auditionnées par le CCNE.

8 octobre : Nathalie Parent, présidente, participe à la commission adoption du CNPE.

9 octobre : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin, membre associé rencontrent Monsieur Barbet, directeur de la MAI et son équipe concernant le choix du pays de la prochaine mission d'EFA.

15 octobre : Nathalie Parent, présidente, et Marie Héléne Delorme, vice-présidente, rencontrent Madame Perrine Goulet, député de la Nièvre.

16 octobre : Nathalie Parent, présidente, Anne Royal secrétaire générale, Brigitte Meaume et Anne Marie Dussol, administratrices assistent au colloque de la MAI.

17 octobre : Anne Marie Dussol, administratrice assiste à la rencontre de la Conférence nationale des mouvements familiaux de l'UNAF.

Novembre 2019

7 novembre : Nathalie Parent, présidente, et membre du CNAOP assiste à la journée des représentants départementaux du CNAOP.

14 novembre : Nathalie Parent, présidente et membre du CNAOP assiste à la séance plénière du CNAOP.

14 novembre : Nathalie Parent, présidente intervient à l'ENM.

16 novembre : Marie Héléne Delorme, vice-présidente, Christine Judek, Anne-Claire Legendre et Jean-Michel Pottier membres du groupe scolarité, Véronique Savoie et Christophe Chesneau membres du groupe origines, Dominique CHILEWSKI présidente d'EFA 75 et Brigitte Meaume administratrice interviennent à la journée des 10 ans de l'AFA.

23 novembre : Nathalie Parent, présidente, intervient à Rome au colloque organisé par CARE. Claire Lecuir, administratrice y assiste.

25 novembre : Sylvine Venetz, administratrice et Mathilde Rabut, membre associé assiste à la journée organisée par la FFOAA.

26 novembre : Nathalie Parent, présidente et Odile Baubin membre associé participe à la séance plénière du CNPE.

Décembre 2019

Du 9 au 20 décembre : Nathalie Parent présidente, Sylvine Venetz, administratrice et Odile Baubin membre associé effectuent une mission au Guatemala.

Annexe 2 : Interventions de l'équipe fédérale dans les associations départementales

Janvier 2019

27 Janvier : Sylvine Venetz à EFA 29 « Comment répondre aux questions de nos enfants ? »

Février 2019

3 février : Sylvine Venetz à EFA 86 « Ciel mes enfants adoptent ! »

Mars 2019

3 mars : Marie-Joseph Picavet à EFA 62 « Donner du sens à l'histoire de nos enfants »

9 mars : Nathalie Parent à EFA 68 « Ciel mes enfants adoptent ! »

15 mars : Odile Baubin à EFA 44 « Orienter son projet vers un enfant différent »

24 mars : Christophe Chesneau et Véronique Savoie à EFA 57 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

24 mars : Nathalie Parent à EFA 14 « Ciel mes enfants adoptent ! »

26 mars : Marie-Hélène Delorme à EFA 87 « La scolarité des enfants adoptés »

Avril 2019

6 avril : Françoise Toletti et Anne Royal à EFA 63 « Parentalité positive et relation de confiance dans la famille adoptive »

Juin 2019

14 juin : Françoise Toletti à EFA 75 « Familles par adoption, vivre sous le regard social »

14 juin : Christine Judek à EFA 29 « La scolarité des enfants adoptés »

16 juin : Christophe Chesneau à EFA 15 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

Octobre 2019

5 octobre : Sylvine Venetz à EFA 35 « Ciel, mes enfants adoptent ! »

12 octobre : Sylvine Venetz à EFA 72 « Ciel, mes enfants adoptent ! »

Novembre 2019

8 novembre : Odile Baubin à EFA 10 échange après projection du film « Comment j'ai rencontré mon père »

20 novembre : Nathalie Parent à EFA 62, "Ciel, mes enfants adoptent"

23 novembre : Christophe Chesneau et Véronique Savoie à EFA 05 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

23 novembre : Christine Judek à EFA 22 « La scolarité des enfants adoptés ».

29 novembre : Marie-Hélène Delorme à EFA 68 « La scolarité des enfants adoptés »

Décembre 2019

7 décembre : Christophe Chesneau et Véronique Savoie à EFA 21 « L'adoption, la recherche des origines, à l'heure d'internet et des réseaux sociaux »

Ateliers

9 février : Karine Nivelais et Mathilde Rabut à EFA 94 « Sensibilisation aux principaux enjeux de la parentalité adoptive »

16 mars : Odile Baubin et Karine Nivelais à EFA 44 « Un enfant à besoins spécifiques : est-ce mon projet ? »

6 avril : Françoise Toletti et Anne Royal à EFA 63 « Oser écouter son enfant pour renforcer la relation de confiance »

8 mai : Nathalie Parent et Karine Nivelais à l'antenne EFA de Mayotte « Sensibilisation à la parentalité adoptive »

15 juin : Françoise Toletti à EFA 75 « Préserver et renforcer l'estime de soi de son enfant »

12 et 13 octobre : Odile Baubin et Karine Nivelais à EFA 27, atelier parents enfant n°4 (après séance de 2h avec les parents) « Accompagner ses difficultés »

9 novembre : Karine Nivelais et Anne Royal à EFA 47 « S'adopter mutuellement »

Annexe 3 : Interventions dans les médias

Média	Date	Thème
Web radio Voix des Adoptés	janvier 2019	Intervention de Karine Nivelais. L'adoption en France dans le système de la protection de l'enfance : où va-t-on ?
Web radio Voix des Adoptés	Mars 2019	Nathalie Parent et Dominique Chilewski (présidente EFA75) participent à l'émission « 100% Lemieux »
Le Monde	Avril 2019	Nathalie Parent consultée par Solène Cordier pour l'article « Le gouvernement veut améliorer le système de l'adoption »
La Croix	Avril 2019	Nathalie Parent consultée par Emmanuelle Lucas pour l'article « Peut-on mieux encadrer le choix de la famille adoptante d'un enfant ? »
DNA – L'Alsace – Est Républicain – Républicain Lorrain – Vosges Matin – Journal de Saône et Loire – Bien Public – Le Progrès– Le Dauphiné Libéré – Vaucluse MatinVosges	Mai 2019	Nathalie Parent interviewée pour l'article « Adoption : vite une réforme ! » paru dans plusieurs journaux de l'est
Mayotte Hebdo	Mai 2019	Interview de Nathalie Parent : « L'adoption, ce n'est pas de l'humanitaire »
TV Mayotte	Mai 2019	Interview de Nathalie Parent pendant un Journal télévisé
Le Journal du Dimanche	Mai 2019	Nathalie Parent interviewée pour l'article « Vers une réforme du système français de l'adoption »
Gynger	Mai 2019	Interview de Nathalie Parent : “Les agréments délivrés ne correspondent plus aux enfants adoptables”
TF1	Juin 2019	Marie-Joseph Picavet, Nathalie Parent et des adhérents d'EFA dans le reportage de Juliette Brasseur “Ingrid Chauvin, notre combat pour adopter”
Web radio Voix des Adoptés	Juin 2019	La parole aux adoptants - Adoption au Sri Lanka
La Croix	Septembre 2019	Interview de Nathalie Parent par Marine Lamoureux sur l'adoption par les célibataires. Parallèle avec l'ouverture de la PMA.
Huffington Post	Septembre 2019	Interview de Nathalie Parent pour deux articles : « Pourquoi les enfants adoptables en France ne sont-ils pas tous adoptés ? » « L'adoption n'est pas la même dans tous les départements et c'est un vrai problème »
Radio Notre Dame	Novembre 2019	Participation de Dominique Chilewski (EFA 75) dans l'émission En quête de Sens
Film « C'est toi que j'attendais »	Décembre 2019	Plusieurs membres d'EFA 75 ont pu assister à la présentation en avant-première de ce film documentaire sur l'adoption, réalisé par Stéphanie Pillonca. EFA (fédé et AD) avait été sollicité lors du lancement du projet. Sortie prévue à l'automne 2020.
La Croix	Décembre 2019	Tribune cosignée par EFA, l'UNAF et la FNADEPAPE, dénonçant les propos choquants et les préconisations inadéquates exprimés dans le rapport Limon et Imbert remis le 14 octobre à M. Taquet.

Enfance & Familles d'Adoption

221 rue La Fayette

75010 Paris

Tel : 01 40 05 57 70

Contact : secretariat.federation@adoptionefa.org

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Organisme de formation professionnelle

www.adoptionefa.org